

**Forts de nos origines,  
militons avec *fiereté***

**PROCÈS-VERBAL  
du congrès du CCQCA  
du 17 au 21 juin 2019**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>OUVERTURE DU CONGRÈS .....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF.....</b>	<b>6</b>
<b>MOT DU PRÉSIDENT DE LA CSN.....</b>	<b>6</b>
<b>NOMINATION AU SECRÉTARIAT DU CONGRÈS.....</b>	<b>7</b>
<b>NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION.....</b>	<b>7</b>
<b>AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS .....</b>	<b>8</b>
<b>FONCTIONNEMENT DU CONGRÈS.....</b>	<b>8</b>
<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>8</b>
<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DE 2016 .....</b>	<b>8</b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL SYNDICAL.....</b>	<b>8</b>
<b>RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL.....</b>	<b>9</b>
<b>COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE .....</b>	<b>11</b>
<b>AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS .....</b>	<b>11</b>
<b>PROCÉDURES D'ÉLECTIONS .....</b>	<b>17</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS 2016-2019 .....</b>	<b>18</b>
<b>RAPPORT DE VÉRIFICATION DE LA CSN.....</b>	<b>18</b>
<b>RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE.....</b>	<b>18</b>
<b>CONFÉRENCE : LE SENS DE LA CONFÉDÉRATION .....</b>	<b>19</b>
<b>HOMMAGE À GUY RENAUD, SALARIÉ AU CCQCA.....</b>	<b>22</b>
<b>DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE.....</b>	<b>24</b>
<b>RAPPORT DU COMITÉ DES FEMMES.....</b>	<b>24</b>
<b>LUTTES SYNDICALES.....</b>	<b>27</b>
<b>QUESTIONS DE PRIVILÈGE .....</b>	<b>27</b>
<b>PANEL : LA FIERTÉ DE MILITER.....</b>	<b>33</b>
<b>DERNIER RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE.....</b>	<b>41</b>
<b>CONFÉRENCE : IMMIGRATION ET PENURIE DE MAIN-D'ŒUVRE.....</b>	<b>41</b>
<b>PRESENTATION SURPRISE DE BOUCAR DIOUF .....</b>	<b>46</b>
<b>PANEL : REFORME DES LOIS EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL.....</b>	<b>48</b>
<b>RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION - 1<sup>ER</sup> RAPPORT .....</b>	<b>54</b>
<b>PROPOSITIONS SUR L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>57</b>
<b>RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION.....</b>	<b>59</b>

<b>INSTALLATION DES ÉLU-ES.....</b>	<b>59</b>
<b>COMITÉ EXÉCUTIF .....</b>	<b>59</b>
<b>CONSEIL SYNDICAL .....</b>	<b>59</b>
<b>COMITÉ DE SURVEILLANCE.....</b>	<b>60</b>
<b>DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE .....</b>	<b>60</b>
<b>EFFETS BANCAIRES.....</b>	<b>60</b>
<b>MOT DE CLÔTURE.....</b>	<b>60</b>
<b>AJOURNEMENT .....</b>	<b>61</b>

## **Ouverture du congrès**

Le congrès débute à 13 h par une mise en contexte historique théâtrale. La présidente déclare le congrès officiellement ouvert.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Benoit Murray, ancien président du Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches (CSN), décédé en janvier 2019.

La présidente du Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches (CSN), Ann Gingras, souhaite la bienvenue aux personnes déléguées, aux personnes retraitées, aux visiteuses et visiteurs puis elle présente les membres du comité exécutif du conseil central. Le secrétaire général, Yves Fortin, présente les personnes invitées.

Membres du comité exécutif du CCQCA :

Ann Gingras, présidente  
Yves Fortin, secrétaire général  
Barbara Poirier, vice-présidente  
Gilles Lamontagne, vice-président  
Louis Hamel, Trésorier

Liste des personnes invitées présentes :

Jacques Létourneau, président de la CSN  
Jean Lortie, secrétaire général de la CSN  
Pierre Patry, trésorier de la CSN  
Caroline Senneville, première vice-présidente de la CSN  
Véronique De Sève, troisième vice-présidente de la CSN  
Patrick Brunet, directeur général de la CSN  
Hugo Roy, directeur régional de Service Québec de la Capitale-Nationale  
Nancy Mathieu, secrétaire de la Fédération du commerce-CSN  
Michel Valiquette, trésorier de la Fédération du commerce-CSN  
Ginette Langlois, présidente de la Fédération des professionnelles-CSN  
Danny Roy, vice-président de la Fédération des professionnelles-CSN  
Nathalie Arguin, présidente de la Fédération des employées et employés des services publics-CSN  
Michel Lessard, ancien président du Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches (CSN) et ancien trésorier de la CSN.  
Yanic Beaudry, direction des ressources humaines de la CSN  
Jeff Begley, président de la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN  
Judith Huot, vice-présidente de la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN  
Lucie Longchamps, vice-présidente de la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN  
Pierre Auger, médecin et allié du Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches (CSN)  
Guillaume Tremblay, président du Conseil central de la Côte-Nord-CSN

Pierre Brassard, président de la Fédération de la CSN-Construction  
Emilia Castro, ancienne vice-présidente au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN)  
George-Étienne Tremblay, ancien conseiller syndical à la défense des personnes accidentées au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN)

### **Rapport du comité exécutif**

La présidente livre le contenu du rapport du comité exécutif qui dresse un bilan des trois dernières années et trace les orientations du prochain mandat.

### **Mot du président de la CSN**

Le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Jacques Létourneau, salue les membres du comité exécutif du CCQCA, les camarades des conseils centraux et des fédérations, les personnes déléguées des syndicats ainsi que les personnes salariées et invitées.

Le président Létourneau explique que les congrès des conseils centraux sont des moments privilégiés qui permettent aux syndicats, en se réunissant sur une base régionale, de débattre d'enjeux sociaux et syndicaux. Il rappelle que bien des conseils centraux ont pris naissance avant la fondation de la CSN et que le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) en est un exemple. Le CCQCA a par ailleurs souligné cette année son centième anniversaire. Il mentionne que la CSN fêtera à son tour, en 2021, son centième anniversaire.

Il poursuit en rappelant que la CSN est composée de syndicats provenant de tous les secteurs d'activité, autant publics que privés, et réaffirme toute la solidarité et la force que crée cette pluralité pour notre mouvement.

Le président Létourneau dénonce les radios privées de Québec qui tiennent un discours antisyndical et qui affirment que le syndicalisme fait partie du passé. Il explique que ces radios sont dans l'erreur et que notre mouvement est plus que jamais d'actualité. En fait, les travailleuses et les travailleurs continuent de se battre au quotidien pour faire respecter leurs conventions collectives et pour maintenir et améliorer leurs conditions de travail et de vie.

Il fait état et critique les orientations du gouvernement provincial de la Coalition avenir Québec (CAQ), élu majoritairement en octobre 2018, qui dit vouloir agir sans subir les pressions des organisations syndicales. Le président aura su, lors de la traditionnelle rencontre du Premier Mai entre les grandes centrales syndicales et le premier ministre, expliquer que la CSN demeure une incontournable force vis-à-vis la défense des travailleuses et travailleurs et qu'elle est intrinsèquement reliée au bien-être de la population. Le camarade président aura aussi rappelé au premier ministre toute l'importance d'augmenter le salaire minimum à quinze dollars de l'heure.

Il poursuit en dénonçant les dommages énormes causés par l'austérité mise de l'avant par le gouvernement provincial précédent du Parti Libéral du Québec qui, par des

coupures et des centralisations extrêmes, a asphyxié les services publics durant les quinze dernières années. En ce sens, il est grand temps d'utiliser les surplus budgétaires engendrés par cette austérité afin d'investir massivement dans les divers réseaux publics. La période de négociation des conventions collectives du secteur public, qui s'amorcera au printemps 2020 et qui touche 150 000 travailleuses et travailleurs de la CSN, sera le moment idéal pour le gouvernement provincial de réinvestir.

Le président Létourneau dénonce vivement le gouvernement fédéral libéral de Justin Trudeau, qui continue de favoriser par l'octroi de contrats les chantiers navals Seaspan en Colombie-Britannique et Irving en Nouvelle-Écosse, au détriment du chantier naval de la Davie à Lévis en Chaudière-Appalaches. Ce dernier possède pourtant la plus grande capacité de production au Canada et est un fleuron dans le domaine de la construction navale. Il réitère l'énorme travail de représentation politique et de militance qu'ont effectué, le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN), la Fédération de l'industrie manufacturière-CSN ainsi que la CSN, auprès des différentes instances gouvernementales depuis des années en soutien à la Davie.

Le président de la CSN termine son allocution en rendant hommage au camarade Yves Fortin, secrétaire général au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN), qui prendra sa retraite sous peu et qui en est à son dernier congrès. Monsieur Fortin a commencé à militer au CCQCA en 1978 et a ensuite été salarié du mouvement. Il occupe le poste de secrétaire général au conseil central depuis la fin des années 1980. Sa grande sagesse et les nombreux combats qu'il a menés, tant au niveau régional qu'international, font de lui un militant d'exception.

### **Nomination au secrétariat du congrès**

Il est proposé par Sonya Leboeuf  
Appuyé par Laurence Baron

**Qu'Audrey Jomphe, salariée de l'équipe de travail du CCQCA, agisse comme secrétaire du présent congrès.**

**ADOPTÉ**

### **Nomination de la présidence et de la secrétaire d'élection**

Il est proposé par Louise Labrie  
Appuyé par Joan Anctil

**Que Guillaume Tremblay, président du Conseil central de la Côte-Nord-CSN et Lucie Longchamps, vice-présidente de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), agissent respectivement comme président et secrétaire d'élection.**

**ADOPTÉ**

### **Affiliation des nouveaux syndicats**

La présidente mentionne que nous n'avons aucun nouveau syndicat à affilier, mais que les personnes déléguées peuvent prendre connaissance de ceux qui l'ont été au cours du mandat avec la liste qui est projetée sur les écrans du congrès.

Elle profite de l'occasion pour saluer les personnes déléguées qui en sont à une première participation à un congrès du conseil central.

### **Fonctionnement du congrès**

Le secrétaire général explique les principales règles que les personnes déléguées peuvent retrouver à l'onglet « guide de fonctionnement » du cahier du congrès et il donne des informations sur les documents que comprend la clé USB remise aux congressistes et sur les différentes facilités et services offerts.

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Luc Lafond  
Appuyé par Louise Ouellette

**D'adopter l'ordre du jour du congrès.**

**ADOPTÉ**

### **Adoption du procès-verbal du congrès de 2016**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes  
Appuyé par Maxime Jobin

**D'adopter le procès-verbal du congrès du CCQCA tenu en juin 2016.**

**ADOPTÉ**

### **Rapport du conseil syndical**

Les représentants à la vie régionale (RVR), Jean-François Hardy, Linda Mercier et Maxime Jobin présentent le contenu du rapport du conseil syndical et présentent les RVR sortants.

Il est proposé par Pierre Fortier  
Appuyé par Hélène Nazon

**D'adopter le rapport du conseil syndical.**

**ADOPTÉ**



## **Rapport de l'équipe de travail**

Le coordonnateur de l'équipe de travail, Pierre Lachance, fait la lecture du rapport de l'équipe de travail.

## **Proposition de l'équipe de travail**

**ATTENDU** le rôle crucial qu'ont l'information et les communications pour une organisation comme le conseil central ;

**ATTENDU** la multiplication des plateformes (Web, Facebook, YouTube, Twitter, médias traditionnels, tracts, etc.) et l'engouement envers les médias sociaux ;

**ATTENDU** la proposition qui sera soumise au présent congrès visant à doter le conseil central d'un studio et d'équipements audiovisuels ;

**ATTENDU QUE** ce nouveau service offert aux syndicats nécessitera un soutien technique compétent ;

**ATTENDU QUE** pour rejoindre les membres ainsi que la population, il faut être en mesure de se déployer sur plus de plateformes ;

**ATTENDU** l'importance de continuer à faire rayonner le conseil central dans l'espace public comme acteur régional de premier ordre ;

**ATTENDU** la nécessité de renforcer la solidarité en utilisant les moyens et la technologie disponibles ;

**ATTENDU QUE** de bonnes communications et une information bien structurée sont un appui essentiel à la mobilisation ;

**ATTENDU QUE** pour accomplir adéquatement les tâches liées à ce qui précède, la personne conseillère qui occupe le poste à l'information doit posséder les connaissances et la compétence requises ;

**ATTENDU** l'importance de bien connaître la réalité médiatique de la région ;

**ATTENDU QUE** la création du poste temporaire à l'information avec un mandat élargi à l'ensemble des modes de communication s'est avérée, au cours du dernier mandat, une nécessité et un succès ;

Il est proposé par Richard Watters  
Appuyé par François Proulx-Duperré

**Que le conseil central procède à la création d'un poste permanent à l'information, incluant au chapitre des exigences la connaissance et les compétences dans l'utilisation et la production sur les plateformes multimédia disponibles.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Mélanie Roy  
Appuyé par Frédéric Maheux

**D'adopter le rapport de l'équipe de travail du CCQCA**

**ADOPTÉ**

**Les travaux du 17 juin 2019 ajournent à 15 h 25.**

**Mardi 18 juin 2019 – Les travaux débutent à 9 h.**

Le secrétaire général donne les informations relatives aux kiosques du jour, qui sont LGBT, Comité des jeunes et syndicalisation.

**Comité des lettres de créance**

Chantale Raymond, secrétaire comptable, et Bérengère Lottin, secrétaire de direction, présentent le premier rapport du comité des lettres de créance.

Il est proposé par Jean-François Hardy  
Appuyé par Bibiane Sirois

**D'adopter le premier rapport du comité des lettres de créance.**

**ADOPTÉ**

**Amendements aux statuts et règlements**

Les membres du comité des statuts et règlements composé de Linda Mercier, Jean-François Hardy, Guy Renaud et Yves Fortin font la lecture du rapport du comité et présentent les propositions d'amendements.

1.06 e) Rôles et pouvoirs

Il est proposé par Luc Lafond  
Appuyé par Guy Dorval

**Changer le mot « corps » par « organismes ».**

**ADOPTÉ**

1.11 Instance du CCQCA

Il est proposé par Chantal Leclerc  
Appuyé par Pascale Sauvageau

**Changer l'article 1.11 pour l'article 1.06 et décaler la numérotation des points suivants.**

**ADOPTÉ**

2.01 Procédure d'affiliation

Il est proposé par Jean Blanchette  
Appuyé par Alexandre Allard

**Ajouter au sous-titre les mots « d'un syndicat ».**

**ADOPTÉ**

2.02 Procédure de désaffiliation ou de dissolution

Il est proposé par Nathalie Cardinal  
Appuyé par Chantal Joly

**Ajouter au sous-titre les mots « d'un syndicat ».**

**ADOPTÉ**

2.03 Procédure de radiation

Il est proposé par Véronique Thibault  
Appuyé par Marie-Ève Bernier-Thibault

**Ajouter au sous-titre les mots « d'un syndicat ».**

**ADOPTÉ**

3.01 Congrès

Il est proposé par Steve Roy  
Appuyé par Sylvie Gobeille

**Ajouter après le mot « ans » le mot « généralement ».**  
**Ajouter après le mot « avis » le mot « officiel ».**  
**Ajouter à la fin la phrase « Une préconvocation est envoyée au moins 90 jours avant l'ouverture du congrès. »**

**ADOPTÉ**

3.05 a) Délégation

Il est proposé par Lyne Morency  
Appuyé par Christine Gauthier

**Ajouter à la fin les mots « pour un maximum de quinze (15) délégué-es ».**

**ADOPTÉ**

3.05 d) Délégation

Il est proposé par Daniel Matte  
Appuyé par Yvon Desmeules

**Changer le mot « trente » pour « soixante ».**

**ADOPTÉ**

3.05 f) Délégation

Il est proposé par Joan Anctil  
Appuyé par Laurence Baron

**Changer les mots « le nom de l'employeur » pour « le numéro du syndicat ».**  
**ADOPTÉ**

3.05 j) Délégation

Il est proposé par Sylvain Coulombe  
Appuyé par François Proulx-Duperré

**Ajouter après le mot « exécutif » les mots « et entériné par le conseil syndical » et changer le mot « ordinairement » pour « habituellement ».**  
**ADOPTÉ**

3.08 Procès-verbal

Il est proposé par Richard Dubé  
Appuyé par Isabelle Bouchard

**Changer le mot « quarante-cinquième » pour « quatre-vingt-dixième » et ajouter un nouveau paragraphe : « Toutefois, lorsque la rédaction du procès-verbal est complétée, il sera disponible en version électronique sur le site Internet du CCQCA. »**  
**ADOPTÉ**

4.05 a) Délégation

Il est proposé par Steffi Ruel  
Appuyé par Jean-François Veilleux

**Ajouter à la fin les mots « pour un maximum de quinze (15) délégué-es ».**  
**ADOPTÉ**

4.05 d) Délégation

Il est proposé par Chantal Leclerc  
Appuyé par Sébastien Jobin

**Changer le mot « trente » pour « soixante ».**  
**ADOPTÉ**

4.05 e) Délégation

Il est proposé par Louise Ouellette  
Appuyé par Lyne Morency

**Ajouter un nouveau paragraphe : « Le comité exécutif peut, dans des circonstances exceptionnelles, proposer à l'assemblée générale de prolonger la période des inscriptions jusqu'à la pause du dîner. »**

**ADOPTÉ**

4.05 f) Délégation

Il est proposé par Mélanie Ouellet  
Appuyé par Gaston Paquet

**Changer les mots « le nom de l'employeur » pour « le numéro du syndicat ».**

**ADOPTÉ**

6.01 Le comité exécutif anime la vie syndicale et voit au développement et à l'articulation des grandes missions du CCQCA qui sont :

Il est proposé par Manon Douville-Cadrin  
Appuyé par Laurence Baron

**Changer le sous-titre pour « Responsabilités » et inclure l'ancien sous-titre 6.01 au paragraphe suivant et débiter par « Sans être limitatif, ».**

**ADOPTÉ**

6.08 Responsabilité de la première vice-présidence et de la deuxième vice-présidence

Il est proposé par Nicolas Saucier  
Appuyé par Yvon Desmeules

**Ajouter après le mot « limitatives » les mots « ou exclusives » et insérer un nouveau tiret « la condition féminine »**

**ADOPTÉ**

7.01 Postes et durée du mandat

Lors du congrès, il y a élection au comité exécutif, au conseil syndical et au comité de surveillance des finances. La durée des mandats prend fin au congrès régulier suivant.

Amendement en provenance d'un syndicat

Il est proposé par Sonya Leboeuf  
Appuyé par Monique Lévesque

« Advenant un changement d'allégeance syndicale en cours de mandat d'une officière ou d'un officier du conseil syndical ou du comité exécutif, cette dernière ou ce dernier devra automatiquement quitter ses fonctions et le poste vacant devra être pourvu par élection à la prochaine assemblée générale du CCQCA ».

Le comité des statuts et règlements demande au congrès de rejeter l'amendement pour adopter celui qu'il propose à l'article 9,01 b), un nouvel article tiré des statuts et règlements de la CSN.

Amendement

Il est proposé par Richard Watters  
Appuyé par Luc Lafond

**De laisser sur table la proposition d'amendement du comité des statuts et règlements à l'article 7.01 pour en disposer avec l'article 9,01 b).**

**ADOPTÉ**

Sous-amendement

Il est proposé par Richard Watters  
Appuyé par Steve Roy

**De changer le mot « officiers » par « tout membre élu (comité exécutif, RVR, comité de surveillance) ».**

**REJETÉ**

7.03 Éligibilité

Il est proposé par Lyne Morency  
Appuyé par Pier-Yves Champagne

**Ajouter un nouveau paragraphe après le premier : « En concordance avec l'article 1.07 des présents statuts et règlements, une candidate ou un candidat ne peut occuper de fonction électorale gouvernementale, que ce soit au niveau fédéral, provincial, municipal ou scolaire. » et scinder l'ancien deuxième paragraphe et débiter un nouveau paragraphe à partir des mots « En cas d'absence ».**

**ADOPTÉ**

7.06 d) Vote

Il est proposé par Michèle-Anne Gilbert-Bibeau  
Appuyé par Jean-François Veilleux

**Ajouter un nouveau paragraphe : « Pour les postes de représentantes et représentants à la vie régionale, la règle prévue au 2e paragraphe de l'article 7.04 b) ne s'applique pas. »**

**ADOPTÉ**

7.08 Vacances

Il est proposé par Laurence Baron  
Appuyé par Guy Dorval

**Corriger « 7.06 e) » pour « 7,06 d) ».**

**ADOPTÉ**

8.01 c) Per capita et prélèvements spéciaux

Il est proposé par Nathalie Cardinal  
Appuyé par Marc Bourgoïn

**Changer le mot « trente » pour « soixante ».**

**ADOPTÉ**

8.01 e) Per capita et prélèvements spéciaux

Il est proposé par Nathalie Côté  
Appuyé par Yvon Desmeules

**Changer le mot « trente » pour « soixante ».**

**ADOPTÉ**

8.02 Exercice financier

Il est proposé par Bibiane Sirois  
Appuyé par Daniel Matte

**Changer le mot « 1<sup>er</sup> février » pour « 1<sup>er</sup> janvier ».**

**ADOPTÉ**

9.01 b) Absences

Il est proposé par Lyne Morency



Appuyé par Manon Douville-Cadrin

**Ajouter un nouveau paragraphe « b ) » : « Perte de l'éligibilité en cours de mandat » (article 38 des statuts et règlements CSN)**

**« b ) Perte de l'éligibilité en cours de mandat  
Le membre du comité exécutif qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ne répond plus en cours de mandat aux conditions prévues aux articles 3.04 et 3.05 des statuts et règlements peut compléter son mandat, s'il le désire, sur recommandations du comité exécutif au conseil syndical. La décision du conseil syndical doit être entérinée par l'assemblée générale. » et décaler la numérotation des points suivants.**

Amendement

Il est proposé par Guy Dorval  
Appuyé par Michèle-Anne Gilbert-Bibeau

**De modifier les mots "peut compléter" par "peut poursuivre" son mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale ou congrès, selon le cas, et de biffer le reste de la proposition d'amendement.**

**ADOPTÉ**

L'adoption de la proposition amendée à 9,01 b) absence dispose par conséquent de l'amendement en provenance d'un syndicat à 7,01 Poste et durée du mandat.

Adoption des statuts et règlements

Il est proposé par Louise Labrie  
Appuyé par Daniel Matte

**D'adopter les statuts et règlements tels qu'amendés incluant les concordances, les corrections grammaticales et de syntaxes.**

**ADOPTÉ**

**Procédures d'élections**

Le président et la secrétaire d'élection présentent les règles et la procédure des élections en vertu des statuts et règlements du CCQCA.

## **États financiers 2016-2019**

Louis Hamel, trésorier du CCQCA, présente les états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2019 et le bilan pour la même période.

### Rapport de vérification de la CSN

Louis Hamel, trésorier du CCQCA, présente l'avis au lecteur sur les états financiers du CCQCA pour la période du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2019.

Il est proposé par Jean-François Hardy  
Appuyé par Simon Gagné

**De recevoir l'avis au lecteur sur les états financiers du CCQCA pour la période du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2019.**

**ADOPTÉ**

### Rapport du comité de surveillance

Annie Dubois, Steve Roy et Nathalie Côté, membres du comité de surveillance, présentent le rapport du comité de surveillance.

Il est proposé par Jean-François Thibodeau  
Appuyé par Linda Mercier

**D'adopter le rapport du comité de surveillance.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Michèle-Anne Gilbert-Bibeau  
Appuyé par Caroline Verret

**D'adopter les états financiers du CCQCA pour la période du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2019.**

**ADOPTÉ**

La présidente mentionne que Luc Béliveau, du Service de la vérification de la CSN, prendra sa retraite sous peu. Elle désire souligner la rigueur de son travail et le remercier pour sa grande contribution au mouvement.

La présidente remercie Chantale Raymond, secrétaire comptable au CCQCA, qui a su tenir le phare durant le dernier mandat pendant la période où il n'y avait pas de personne élue à la trésorerie au comité exécutif. Elle remercie également madame Raymond pour le soutien qu'elle a apporté aux syndicats de la région durant cette même période.

La présidente félicite Louis Hamel, trésorier au CCQCA élu en octobre 2018, qui a su reprendre en main les finances en cours de mandat et qui a livré avec brio l'exercice des états financiers.

Suit la projection d'une vidéo de reconnaissance envers les militantes et militants du CCQCA.

### **Conférence : Le sens de la Confédération**

La présidente présente la conférence qui portera sur le sens de la Confédération. En ce sens, elle mentionne qu'il est primordial de comprendre les services offerts par la CSN et de prendre acte des responsabilités qui incombent aux personnes élues. Elle invite Jean Lortie, secrétaire général de la CSN, à s'adresser aux personnes déléguées.

Le secrétaire général de la CSN, Jean Lortie, explique son désir que la conférence soit concrète et accessible. À la base, le présent exercice découle des travaux effectués par les personnes déléguées des syndicats au dernier congrès de la CSN en 2017. Travaux qui se sont ensuite poursuivis par des consultations dans les fédérations, les conseils centraux ainsi que les syndicats et qui touchent notamment à la vie syndicale. C'est maintenant le comité d'orientation de la CSN qui assure la poursuite des travaux, qui ultimement, culmineront lors de la préparation du congrès confédéral de juin 2020.

C'est dans ce contexte qu'il désire réfléchir sur le sens de la confédération avec les personnes déléguées à la veille du centenaire de la CSN, qui débutera en 2021.

Le secrétaire général débute en expliquant que le modèle syndical CSN est, pour de multiples raisons, unique en son genre. Il confère au syndicat l'autonomie. Les membres des syndicats choisissent et élisent eux-mêmes leurs dirigeantes et dirigeants. Le syndicat est maître de ses finances et de la gestion de sa trésorerie. Le syndicat érige et adopte des statuts et règlements qui régissent son fonctionnement démocratique. Le syndicat négocie lui-même, par le biais de la convention collective, avec l'employeur un contrat de travail. Le syndicat peut profiter de l'appui financier du Fonds de défense professionnelle (FDP).

Il présente ensuite la déclaration de principes de la CSN et invite les personnes déléguées à en faire la lecture. Il s'agit d'un court document explicatif qui met en lumière la philosophie et les valeurs portées par le mouvement.

Le camarade Lortie met l'emphase sur la signification du logo de la CSN qui est composé de trois chaînons à savoir le syndicat, le conseil central et la fédération qui ensemble, forment la Confédération des syndicats nationaux. Il explique le système de la triple affiliation des syndicats. En effet, les syndicats sont affiliés à une fédération, par une appartenance professionnelle, à un conseil central, dans une région donnée ainsi qu'à la confédération, qui comprend l'ensemble des composantes. Lorsque l'une des composantes est attaquée ou mise à mal, que ce soit le syndicat, la fédération, le conseil central ou la confédération, ce sont l'ensemble des composantes du mouvement qui réagissent avec solidarité.

Il poursuit en mettant en garde les personnes déléguées contre le piège dans lequel certaines composantes de la CSN peuvent parfois tomber qui est celui de

l'individualisme et du repli sur soi. Il fait un plaidoyer en faveur d'une plus grande solidarité et propose de toujours garder en tête l'intérêt suprême du mouvement qui demeure le bien-être et l'avancement des conditions de travail et de vie des travailleuses et des travailleurs. Il dénonce au passage les organisations syndicales corporatistes non affiliées à la CSN qui ne se soucient pas du bien commun et de la société québécoise dans son ensemble, et qui, par conséquent, plongent dans cet individualisme social grandissant.

Il revient sur le Fonds de défense professionnelle qui est unique en son genre dans l'univers syndical. Créée en 1952, cette caisse commune permet de soutenir financièrement les syndicats de la CSN durant les luttes qu'ils doivent mener et lorsqu'ils font l'exercice de la grève. Le camarade Lortie met de l'avant les principes d'équité et d'accessibilité du FDP qui permet aux syndicats, petits ou grands, qu'ils soient du secteur public ou privé, de se défendre et de tenir la minute de plus lorsque requis. Il réitère que le FDP confère aux syndicats un énorme pouvoir et un rapport de force indéniable envers l'employeur.

Jean Lortie mentionne toute l'importance de maintenir une vie syndicale active dans les syndicats. La vie syndicale est intrinsèquement reliée à la santé et à la pérennité des syndicats et, par conséquent, des conseils centraux, des fédérations et de la confédération.

Il énonce l'idée que les différentes composantes de la CSN travaillent peut-être trop en silo. Cela peut avoir comme effet de dédoubler le travail qui doit être accompli. Il invite les syndicats, les fédérations, les conseils centraux et la confédération à y réfléchir. Aussi, il formule le souhait que les différentes composantes de la CSN travaillent davantage ensemble afin de simplifier le quotidien des personnes militantes et d'augmenter l'efficacité du mouvement.

Le secrétaire général de la CSN conclut en expliquant qu'un des objectifs de la conférence est d'obtenir une rétroaction de la part des personnes déléguées dans le but de nourrir les réflexions du comité d'orientation de la CSN qui doit poursuivre ses travaux jusqu'au prochain congrès de la confédération. Il désire aussi entendre les personnes déléguées sur les défis et difficultés qu'elles vivent au quotidien.

Suit une longue période de commentaires et d'échanges entre les personnes déléguées et le conférencier.

La présidente remercie le secrétaire général de la CSN, Jean Lortie, pour son allocution. Elle salue ensuite les personnes déléguées pour leurs nombreuses questions et leurs commentaires pertinents. Elle termine en nommant que cet échange contribuera assurément aux travaux du comité d'orientation de la CSN.

**ATTENDU QU'**un syndicat en santé est un gage de respect des droits des travailleuses et des travailleurs, et d'amélioration de leurs conditions de travail et de vie ;

**ATTENDU QUE** nous considérons un syndicat « en santé » lorsque l'ensemble des postes de sa structure est comblé et que ses instances démocratiques se réunissent régulièrement ;

**ATTENDU QU'**un syndicat doit pouvoir compter sur des militants et militantes outillés et formés pour exercer leurs responsabilités syndicales ;

**ATTENDU QU'**un syndicat doit être en mesure de recevoir le soutien et les services des organisations auxquelles il est affilié pour qu'il assume son rôle et prenne en charge sa vie syndicale ;

**ATTENDU QU'**un syndicat CSN doit participer aux activités des organisations auxquelles il est affilié, dont celles offertes par le conseil central, afin de bénéficier d'un réseau de solidarité et briser l'isolement ;

**ATTENDU QU'**un syndicat en difficulté est la responsabilité de toutes les organisations affiliées ;

**ATTENDU QU'**une vie syndicale locale déficiente a une incidence sur l'ensemble du mouvement.

Il est proposé par Hélène Fortin  
Appuyé par Martin Bélanger

**Que dans le but de bonifier la vie régionale et le soutien aux syndicats affiliés, le conseil central rencontre de façon systématique, avec les conseillères et conseillers à la mobilisation, les comités exécutifs des syndicats.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Yvon Desmeules  
Appuyé par Michèle-Anne Gilbert-Bibeau

**Que le conseil central organise des rencontres dans chacune des régions qui composent son territoire.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Isabelle Jacques  
Appuyé par Réza Dupuis

**Que le conseil central offre des formations adaptées pour des besoins locaux en support administratif (par exemple : Word).**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par François Proulx-Duperré  
Appuyé par Sonya Leboeuf

**Que le conseil central se munisse d'un studio et d'équipements audiovisuels pour soutenir les syndicats affiliés dans l'amélioration de la communication avec leurs membres.**

**ADOPTÉ**

### **Présentation du comité LGBTQINSSNBA+ de la CSN**

La présidente présente aux personnes déléguées Éric Kirouack et Dominique Dubuc, membres du comité national LGBTQINSSNBA+ de la CSN, qui tiennent un kiosque d'information et de sensibilisation durant la semaine du congrès.

Les membres du comité débutent en nommant que depuis 2016 l'identité sexuelle et l'expression de genre ont été ajoutées au motif de discrimination à la Charte des droits et libertés du Québec. Ils mentionnent que les statistiques démontrent que plus de 50 % des milieux de travail sont considérés comme peu ou pas accueillant envers la diversité sexuelle et de genre.

Les membres du comité nomment toute l'importance du nouveau vocabulaire utilisé pour décrire la diversité sexuelle et de genre. Ensuite, ils explorent des pistes de solutions afin de lutter, dans les milieux de travail et les syndicats, contre la discrimination envers les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre. Ils expliquent que les syndicats se doivent d'agir en prévention afin de défendre les travailleuses et les travailleurs. Les syndicats doivent aussi rappeler à l'employeur les responsabilités qu'il a en matière de respect de la diversité et d'inclusion.

Les membres du comité poursuivent en présentant un guide contenant des outils syndicaux afin d'agir en prévention de la discrimination de l'identité sexuelle et de genre.

Ils concluent en rappelant que le comité LGBTQINSSNBA+ de la CSN est disponible afin d'appuyer les comités exécutifs des syndicats et les comités locaux de la diversité sexuelle et de genre. Le comité peut par exemple offrir du support dans l'actualisation du vocabulaire à utiliser et à prioriser lors de la négociation de la convention collective avec l'employeur.

Suit une période d'échanges entre les personnes déléguées et les membres du comité.

La présidente conclut en remerciant les membres du comité pour la tenue de leur kiosque et pour leur participation au congrès.

### **Hommage à Guy Renaud, salarié au CCQCA**

La présidente invite Guy Renaud, militant salarié au Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale du CCQCA, qui prendra sa retraite à la fin du présent congrès, à venir se joindre au comité exécutif.

Des membres du comité exécutif ainsi que plusieurs personnes déléguées des syndicats prennent la parole à tour de rôle, en faisant part d'anecdotes et de souvenirs, afin de rendre hommage au camarade Renaud.

Suit la présentation d'un diaporama hommage qui rend compte des années de militantisme de Guy Renaud. Monsieur Renaud a d'abord été impliqué dans son syndicat local, au centre hospitalier St-Augustin, notamment comme président. Il a ensuite été élu vice-président régional de la Fédération de la santé et des services sociaux, puis est devenu salarié au Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale au CCQCA.

Une longue ovation est octroyée au camarade Renaud.

Guy Renaud termine en remerciant les personnes qui lui ont rendu hommage et en formulant les souhaits qu'il entretient pour l'avenir du mouvement.

**Les travaux du 18 juin ajournent à 17 h 25.**

**Mercredi 19 juin 2019 – Les travaux débutent à 9 h.**

Le secrétaire informe que la Caisse d'économie solidaire Desjardins, Bâtirente et Fondation ainsi que le CHAT tiendront des kiosques et invitent les personnes déléguées à les visiter lors des pauses.

**Deuxième rapport du comité des lettres de créance**

Chantale Raymond, secrétaire comptable, et Bérengère Lottin, secrétaire de direction, présentent le deuxième rapport du comité des lettres de créance.

Il est proposé par Hélène Nazon  
Appuyé par Sylvain Coulombe

**D'adopter le deuxième rapport du comité des lettres de créance en ajoutant le nom de Michel Tessier.**

**ADOPTÉ**

**Rapport du comité des femmes**

Le comité des femmes est composé de Linda Mercier, Louise Labrie, Élisabeth Cyr, Chantale Raymond, Emilia Castro et Barbara Poirier. Par une présentation vidéo, le Comité des femmes du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) présente les réalisations du mandat 2016-2019.

Suit la lecture du rapport du comité des femmes.

**CONCILIATION-FAMILLE-TRAVAIL**

**ATTENDU QUE** la conciliation famille-travail est liée étroitement à l'organisation et à l'aménagement du travail ;

**ATTENDU QUE** cet enjeu relève de la négociation locale et requiert une démarche de réflexion et de priorisation du syndicat dans ses revendications ;

**ATTENDU QUE** le conseil central, par les travaux du comité des femmes, entend soutenir les syndicats qui effectueront une démarche sur le sujet.

Il est proposé par Chantal Vaudreuil  
Appuyé par Chantal Cauchon

**Que le Comité des femmes du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) recense auprès des syndicats affiliés, les expériences porteuses en conciliation famille-travail-étude pour en faire une diffusion large.**

**ADOPTÉ**



Amendement

Il est proposé par Laurence Baron  
Appuyé par Carole-Anne Gauthier

**Ajouter le mot “étude” après les mots “famille-travail”.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Laurence Baron  
Appuyé par Carole-Anne Gauthier

**Que le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) appuie les syndicats affiliés qui entreprendront une démarche locale en matière de conciliation famille-travail-étude.**

**ADOPTÉ**

CRÉATION DU PORTRAIT DE LA SITUATION DE VIE ET DU TRAVAIL DES FEMMES SYNDIQUÉES CSN SUR LE TERRITOIRE DE QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

**ATTENDU QUE** l'égalité homme/femme en matière d'emploi et de conditions de travail n'est toujours pas atteinte ;

**ATTENDU QUE** le taux de précarisation des emplois est davantage marqué pour les femmes et qu'une réelle équité salariale n'est toujours pas réglée, malgré l'existence d'une loi québécoise ;

**ATTENDU QUE** cette précarisation a des effets directs sur l'accessibilité et sur le taux de prestations qu'offrent les programmes sociaux tels l'assurance-emploi, la Régie des rentes du Québec ou d'autres commela CNESST et la RAAQ ;

**ATTENDU QUE** les femmes assument majoritairement les responsabilités de la monoparentalité, de la famille et de proches aidantes ;

**ATTENDU QU'**en raison de leurs responsabilités, les femmes vivent une charge mentale, émotive et psychologique plus importante.

Il est proposé par Michèle-Anne Gilbert-Bibeau  
Appuyé par Chantal Joly

**Que dans le cadre de la proposition du comité exécutif visant à consulter l'ensemble des syndicats affiliés pour élargir son soutien, qu'un volet condition des femmes y soit inséré pour dresser un portrait régional des conditions de vie et de travail des femmes que nous représentons.**

**ADOPTÉ**

## MARCHE MONDIALE DES FEMMES

La Marche mondiale des femmes (MMF) est un mouvement international né en 1995. Il regroupe des féministes de plus de 60 pays qui luttent contre la pauvreté et la violence envers les femmes. Dès son lancement, la Marche mondiale des femmes a progressé rapidement si bien qu'en 2000, elle réunissait plus de 5500 groupes de 163 pays et territoires autour de revendications communes.

Au sein de la Marche mondiale des femmes se retrouvent des syndicalistes, des étudiantes, des militantes de groupes de femmes et de groupes communautaires, toutes féministes engagées !

Cette force collective est garante de l'avancement vers l'égalité et l'autonomie des femmes. Elle permet l'union de nos voix afin de construire un monde basé sur les valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, un monde d'égalité, de liberté, de solidarité, de justice et de paix !

La Marche mondiale des femmes veut construire un autre monde où l'exploitation, l'oppression, l'intolérance et les exclusions n'existent plus ; où l'intégrité, la diversité, les droits et libertés de toutes et tous sont respectés.

Les valeurs de ce mouvement international s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, la diversité, le leadership des femmes et la force des alliances entre femmes et entre mouvements sociaux.

En 2020, se tiendra la 5<sup>e</sup> action internationale sous le thème :

**« Nous résistons pour vivre, nous marchons pour transformer »**

Le lancement de cette action internationale se fera le 8 mars 2020 dans toutes les régions du Québec et un rassemblement de clôtures aura lieu pour tout le Québec, le 17 octobre 2020 dans la région de Lanaudière.

**ATTENDU QUE** la CSN et le CCQCA s'impliquent depuis le tout début dans la Marche mondiale des femmes.

Il est proposé par Hélène Nazon  
Appuyé par Sylvie Gobeille

**Que le Comité des femmes du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) participe activement et solidairement à l'organisation des actions sur son territoire (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches).**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Michèle-Anne Gilbert-Bibeau  
Appuyé par Isabelle Jacques

**Que le Comité des femmes du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) mobilise les travailleuses afin de participer massivement à l'action de clôtures du 17 octobre 2020 dans la région de Lanaudière afin de rendre bien visible la situation des femmes syndiquées.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Chantal Leclerc  
Appuyé par Nicolas Saucier

**D'adopter le rapport du comité des femmes.**

**ADOPTÉ**

### **Luttes syndicales**

Le premier vice-président, Gilles Lamontagne, présente une rétrospective des luttes syndicales et sociales qui ont eu cours pendant les trois dernières années.

Le congrès reçoit ensuite les grévistes des syndicats du conseil central et de la CSN qui font leur entrée au rythme d'un groupe de percussionnistes.

### **Questions de privilège**

#### **1) Campagne CSN « 4 ans c'pas grand »**

Le secrétaire général présente Louise Labrie, présidente du STT des CPE de Québec Chaudière-Appalaches. Madame Labrie explique les tenants et aboutissants de la campagne CSN "4 ans c'pas grand". La campagne a pour objectif de combattre et contrer le gouvernement provincial qui, en campagne électorale en octobre 2018, a dit vouloir mettre en place des maternelles quatre ans de façon généralisée dans toutes les régions du Québec.

Il est proposé par Sébastien Jobin  
Appuyé par François Chassé

**Que le congrès du conseil central se prononce contre l'instauration généralisée des maternelles 4 ans qui devraient être localisée en milieu défavorisé.**

**Que le congrès du conseil central réitère son appui aux services de qualité et mieux adaptés offerts en CPE et par les responsables des services de garde en milieu familial.**

**ADOPTÉ**

La présidente conclut en dénonçant l'improvisation du gouvernement provincial et le dogmatisme dont il fait preuve vis-à-vis de cette promesse électorale qui ne fait aucun sens. Elle nomme que l'on doit maintenir la pression afin de bloquer ce projet de loi

qui n'est toujours pas adopté. Elle réitère toute la solidarité et l'appui du CCQCA aux travailleuses et travailleurs dans ce combat.

## **2) Syndicalisation**

La présidente présente Jocelyn Sénécal, conseiller syndical au Service de syndicalisation, et Karine Tessier, militante.

Monsieur Sénécal lance officiellement la campagne de syndicalisation des conseillères et conseillers en vente automobile du Québec. Il explique que les conseillères et conseillers sont exclus du décret sur l'industrie automobile et que cette situation leur cause préjudice puisque ces personnes ne bénéficient d'aucune protection.

Le Service de syndicalisation de la CSN estime qu'il y a entre 8000 et 10 000 conseillères et conseillers non syndiqués dans la province. Dans les seules régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, on en compterait de 400 à 500. Il invite les personnes déléguées à mettre les personnes qui œuvrent dans ce domaine en lien avec le Service de syndicalisation.

Madame Tessier poursuit en témoignant de sa propre expérience. Elle travaillait dans le domaine depuis 2011 et a récemment été congédiée à la suite d'une tentative de syndicalisation. Elle fait ensuite état des conditions difficiles dans lesquelles œuvrent les conseillères et conseillers et explique les avantages qu'ils auraient à se syndiquer à la CSN.

Il est proposé par Luc Lafond  
Appuyé par Pascale Sauvageau

**Que le congrès du conseil central appuie la campagne CSN de syndicalisation des conseillères et conseillers en vente œuvrant chez les concessionnaires automobiles et demande aux délégué-es d'en faire la promotion auprès des membres de leur syndicat et de leur entourage.**

**ADOPTÉ**

## **3) CSN-Construction**

La présidente présente Pierre Brassard, président de la Fédération de la CSN-Construction, et Jean-Louis Simard, vice-président de la région de Québec de la fédération de la CSN-Construction. Monsieur Brassard explique qu'il y aura un maraudage dans l'industrie de la construction partout au Québec en mai 2020 et que le travail a déjà commencé dans leurs rangs ainsi que sur le terrain. Il dresse ensuite un portrait historique de l'évolution de la Fédération de la CSN-Construction dans la province.

Monsieur Simard poursuit en mettant de l'avant toute l'importance de la santé et sécurité au travail, tant au niveau de la prévention que de la réparation, pour la Fédération de la CSN-Construction. Il sollicite l'appui et la solidarité de toutes les composantes de la CSN en en vue du maraudage.

Il est proposé par Luc Lafond  
Appuyé par Pascale Sauvageau

**Que le congrès du conseil central soutienne la fédération de la CSN-Construction lors du prochain maraudage qui se déroulera du 1<sup>er</sup> mai au 30 mai 2020 en contribuant à la réussite du plan régional de maraudage notamment par la diffusion sur les réseaux sociaux de capsules d'information.**

**ADOPTÉ**

La présidente conclut en invitant les personnes déléguées à interpellier, en faveur de la CSN, les personnes qui œuvrent dans le domaine de la construction en prévision du maraudage et du vote d'allégeance qui se tiendront respectivement en mai et juin 2020.

#### **4) Centre d'histoire et d'archives du travail (CHAT)**

Le secrétaire général présente Marc Comby, archiviste de la CSN, et Jacques Desmarais, du centre d'histoire et d'archives du travail.

Jacques Desmarais explique la mission du CHAT qui est de regrouper, recueillir et conserver les archives des syndicats. Son objectif est d'encourager les syndicats à s'occuper de leurs archives en les confiant à l'organisme afin qu'elles soient traitées et conservées.

Suit la présentation d'une vidéo dans laquelle le secrétaire général de la CSN, Jean Lortie, et Jacques Desmarais, expliquent l'initiative mise de l'avant par la confédération afin de soutenir le CHAT. Cette initiative vise à encourager les syndicats affiliés à la CSN à conserver leurs archives pour être en mesure de rendre compte de l'histoire du mouvement.

Monsieur Desmarais fait ensuite état des travaux accomplis depuis 2015 par le CHAT, qui a, entre autres, créé un répertoire concernant l'histoire de plus de 80 syndicats. Il explique les services offerts par le CHAT et encourage les syndicats à s'en prémunir.

Il est proposé par Linda Mercier  
Appuyé par Bibiane Sirois

**Que le congrès du conseil central appuie le centre d'histoire et d'archives du travail et invite les syndicats affiliés à devenir membre.**

**ADOPTÉ**

La présidente conclut en expliquant toute l'importance pour les syndicats de connaître leur histoire ainsi que celle des luttes et combats qui ont été menés par le passé. Cela permet d'avoir du recul et d'envisager l'avenir.

### **5) Services préhospitaliers d'urgence**

La présidente présente Frédéric Maheux, président de l'Association des travailleurs du préhospitalier, et Emmanuel Deschênes, président du syndicat des paramédics de Charlevoix.

Monsieur Maheux explique que les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du préhospitalier se détériorent depuis les deux dernières années. Les membres travaillent sans avoir de pause, leurs horaires sont régulièrement bafoués et les délais pour que les citoyennes et citoyens reçoivent les services d'une ambulance peuvent varier entre 30 min et 4 h.

Dans ce contexte, le syndicat a formulé une demande d'accès à l'information au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN) ainsi qu'au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de connaître les données qui permettent aux deux organismes d'évaluer la couverture ambulancière à déployer sur le territoire de la Capitale-Nationale. Le CIUSSS-CN et le MSSS ont été incapables de fournir de telles données prétextant qu'elles sont inexistantes. Monsieur Maheux en conclut que ces deux organismes font preuve d'une grande improvisation lors de la prévision de la couverture ambulancière.

Emmanuel Deschênes poursuit en expliquant les travaux réalisés depuis 2017 par le syndicat en lien avec la transformation des horaires de faction. Le syndicat des paramédics de Charlevoix a organisé une conférence de presse pour interpeller le MSSS et pour attirer l'attention de la population de Charlevoix sur la lutte qu'il mène.

Le syndicat revendique que les municipalités et les villages de Charlevoix reçoivent les mêmes services de couverture ambulancière qu'ailleurs dans la province. Par conséquent, il demande à la population de porter plainte à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, et à la députée provinciale de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Émilie Foster, afin de dénoncer la couverture ambulancière défectueuse.

Il est proposé par Robert Lejeune  
Appuyé par Georges-Éric Michaud

**Que le congrès du conseil central appuie la lutte que mènent les paramédics affiliés à la CSN pour améliorer le fonctionnement du transport préhospitalier, réduire le délai de libération des ambulances et améliorer le service à la population ;**

**Que le conseil central se joigne aux syndicats pour exiger de la ministre de la Santé et des Services sociaux de donner suite aux modalités négociées pour**

**assurer un accès de qualité aux soins d'urgence et qu'il réduise la charge de travail des paramédics en augmentant le nombre d'horaires à l'heure et en transformant les horaires de faction.**

**ADOPTÉ**

## **6) Association des taxis des régions du Québec**

La présidente présente Serge Lebreux de l'association des taxis des régions du Québec. Monsieur Lebreux explique l'essence du projet de loi 17 qui consiste à abolir les permis que détiennent les personnes qui œuvrent dans l'industrie du taxi. Cette abolition viendrait en échange d'un dédommagement qui est jugé nettement insuffisant par les membres de l'association.

Monsieur Lebreux fait part de la mobilisation que l'industrie du taxi a menée depuis le dépôt du projet de loi en mars 2019. Il indique que le gouvernement provincial de la Coalition Avenir Québec dit vouloir négocier, mais qu'il est insensible aux demandes formulées par l'association. Il en résulte un dialogue de sourds. Il considère ce projet de loi comme une attaque en règle à l'égard de l'entrepreneuriat et dénonce la porte que cela ouvre à une concurrence déloyale, notamment de la part de l'entreprise Uber.

Il est proposé par Sylvain Coulombe

Appuyé par Louise Ouellette

**Que le congrès du conseil central dénonce le projet de loi 17 qui déréglera les dispositions qui régissent l'industrie du taxi au Québec en causant des préjudices graves aux propriétaires et affectera la qualité et la sécurité relatives au transport des personnes tout en ouvrant la tarification aux lois du marché et à l'évitement fiscal.**

**ADOPTÉ**

La présidente déplore le manque de vision et l'improvisation du gouvernement provincial de la Coalition avenir Québec dans ce dossier et réaffirme l'appui du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) envers l'industrie du taxi afin de combattre ce projet de loi odieux.

## **7) Syndicats de Vélan**

La présidente présente Michel St-Cyr, du syndicat de Vélan de Montréal, et Guillaume Richard, du syndicat de Vélan de Granby.

Monsieur St-Cyr explique que Vélan est une entreprise spécialisée en fabrication de robinetterie industrielle installée au Québec depuis 1950, que son siège social est à Montréal et qu'elle compte 13 usines dans le monde, dont 3 dans la province.

L'employeur a informé les syndicats en janvier dernier qu'il fermerait l'usine de Montréal et qu'il procèdera à d'importantes restructurations dans ses usines du Québec entraînant ainsi une perte de 200 emplois syndiqués.

Monsieur Richard poursuit et fait état de la lutte que les syndicats mènent sur plusieurs fronts afin de tenter de contrer la délocalisation des emplois et des outils de production vers l'Inde. Pour se faire entendre, ils ont interpellé le ministère du Travail, le ministère de l'Économie et de l'Innovation, ont entamé des démarches juridiques et mettent en place des actions de visibilité intersyndicales.

La présidente dénonce vivement l'incohérence du premier ministre du Québec, François Legault, qui a déclaré, à la suite de l'annonce faite par Vélan, que de transférer des emplois n'était pas nécessairement mauvais. Pourtant, François Legault se vantait lors de la dernière campagne électorale de vouloir créer des emplois payants.

Il est proposé par Lyne Morency  
Appuyé par Martin Bélanger

**Que le congrès du conseil central appuie les syndicats de Velan dans leur lutte contre la délocalisation, pour le maintien d'emplois de qualité au Québec et pour le respect ;**

**Que le conseil central dénonce les propos du premier ministre Legault et l'inertie de son gouvernement face à la perte de 200 emplois délocalisés en Inde pour le seul bénéfice des actionnaires.**

**ADOPTÉ**

La présidente réaffirme tout le soutien du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) dans la lutte que mènent les syndicats pour le respect de leurs emplois.

### **8) Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télug et Syndicat régional des Caisses Desjardins de la Côte-Nord (section Haute-Rive)**

La présidente présente Chantal Vaillancourt, présidente de la section Haute-Rive du syndicat régional des caisses Desjardins de la Côte-Nord.

Madame Vaillancourt débute en expliquant que le syndicat est sans contrat de travail depuis juillet 2017 et qu'il mène depuis ce temps une négociation ardue. Face à un employeur méprisant, qui formule plusieurs demandes de recul, les membres ont notamment fait l'exercice de la grève en février 2019, puis, sont passés en mode grève générale illimitée à partir du mois de mai 2019. Le syndicat a aussi déposé à l'employeur une pétition, de plus de 2000 noms, qui appuie les revendications des



travailleuses et travailleurs. Le syndicat a aussi distribué des tracts dans la région afin d'augmenter la visibilité de leur lutte.

Madame Vaillancourt termine en indiquant que le syndicat poursuit actuellement le combat puisqu'il n'a toujours pas été en mesure d'arriver à une entente avec l'employeur.

La présidente présente Nancy Turgeon, présidente du syndicat des tuteurs et tutrices de la TÉLUQ.

Madame Turgeon débute en expliquant le travail que font les tuteurs et tutrices qui consiste essentiellement à fournir l'encadrement individuel aux étudiantes et étudiants à distance. Elle mentionne que les membres sont en grève générale illimitée depuis les cinq derniers mois. L'employeur fait preuve de mépris à l'égard du syndicat en contournant la convention collective, notamment en réorganisant son modèle universitaire sans effectuer de consultation.

De plus, l'employeur utilise la sous-traitance afin de sauver de l'argent sur les salaires des tutrices et tuteurs et fait usage de briseurs de grève brimant ainsi le droit fondamental des personnes syndiquées d'exercer la grève.

Madame Turgeon termine en remerciant le CCQCA pour son appui et invite les personnes déléguées à participer en grand nombre à la manifestation qui suivra devant les bureaux de la TÉLUQ.

Il est proposé par Christine Gauthier  
Appuyé par Dany Héon

**Que le congrès du conseil central donne son appui inconditionnel à la lutte que mène le Syndicat des tuteurs et tutrices de TÉLUQ et la section Haute-Rive du Syndicat des Caisses populaires Desjardins de la Côte-Nord.**

**ADOPTÉ**

Suit une manifestation en appui au syndicat des tuteurs et tutrices de la TÉLUQ.

### **Panel : La fierté de militer**

La présidente présente les deux panélistes qui s'adresseront aux personnes déléguées dans le cadre du panel sur la fierté de militer.

Jean-Noël Grenier est professeur agrégé au département des relations industrielles de l'Université Laval et directeur de la formation pratique ainsi qu'associé au Centre de recherche sur la mondialisation et le travail. Il a à son actif de nombreuses publications et est régulièrement sollicité à titre de conférencier.

Roger Valois a commencé à militer en 1962 à titre de président fondateur de la Jeunesse ouvrière chrétienne à Sorel. Il s'implique ensuite au Conseil central de Joliette comme trésorier puis au Conseil central de Sorel en tant que représentant à l'information. Lors de la scission de 1972 qui a mené à la création de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), il devient conseiller syndical à la CSN pendant une

dizaine d'années. Par la suite, il prend la décision d'intégrer un syndicat combatif, celui des ouvriers et ouvrières de fer et titane et y occupe les fonctions de délégué, de vice-président et de secrétaire. Monsieur Valois est élu président du Conseil central de Sorel en 1984 puis, à la deuxième vice-présidence de la CSN, poste qu'il a occupé pendant 27 ans.

Monsieur Grenier indique que son allocution portera principalement sur six grandes raisons d'être fier d'être syndiqué et syndicaliste. Aussi, il fera un bref rappel historique et énumérera les défis auxquels le mouvement syndical se doit de faire face.

Le professeur Grenier débute en faisant un rappel historique et explique que ce sont les combats syndicaux du passé qui ont mené aux conditions de travail actuelles. C'est notamment en raison de luttes syndicales que nous pouvons compter sur la *Loi sur les normes du travail*, sur la *Loi sur la santé et sécurité du travail*, sur le Code du travail ainsi que sur la *Loi sur l'équité salariale*. Il affirme que ces lois ne sont pas parfaites, puisqu'elles ont besoin d'être revues et adaptées au contexte contemporain, mais qu'elles représentent tout de même des protections sociales importantes.

Il poursuit en exposant les nombreux défis auxquels les syndicats et leurs représentantes et représentants doivent affronter au quotidien.

Les organisations syndicales du secteur public doivent combattre la privatisation, et ce, autant afin de conserver des conditions de travail décentes pour leurs membres, que pour maintenir la qualité des services offert à la population.

Les organisations du secteur privé doivent mener des batailles constantes afin de contrer la délocalisation des entreprises d'ici vers l'extérieur du pays.

Les médias donnent rarement bonne presse aux organisations syndicales et ceci a pour effet d'influencer négativement la vision des membres envers leurs syndicats.

La société dans laquelle nous évoluons considère régulièrement les idées progressistes et de gauches comme étant extrêmes ou radicales, et ce, bien qu'elles ne soient bien souvent que sociales-démocrates. Conséquemment, cette même société considère les idées conservatrices et de droites comme étant plutôt raisonnables, et ce, bien qu'elles ne le soient nullement et qu'elles favorisent l'individualisme au détriment de la solidarité.

Force est de constater que le discours populiste ambiant gagne de plus en plus de terrain à l'intérieur des entreprises, des organisations et en politique. Selon monsieur Grenier, c'est notamment le cas pour le gouvernement provincial de la Coalition avenir Québec.

Les membres des syndicats, ne pouvant s'adresser aux employeurs par peur de représailles et de sanctions, peuvent être régulièrement intempestifs et en réaction face à leurs représentants syndicaux puisque c'est le seul endroit où ils peuvent ventiler vis-à-vis du monde du travail.

La judiciarisation extrême par le patronat des relations de travail a pour effet d'éloigner les membres du processus décisionnel. Cela rend aussi la démarche de conciliation et de réparation plus lourde pour les personnes syndiquées.

Les politiciennes et politiciens tiennent un discours dans lequel ils considèrent les revendications syndicales comme étant toujours déraisonnables.

En considération de tous ces éléments, le professeur Grenier salue la détermination et la combativité des représentantes et représentants des syndicats à militer dans un contexte qui leur est parfois hostile et souligne l'inventivité dont ils font preuve à répondre aux besoins des membres. Pour cela, les représentantes et représentants syndicaux peuvent être fiers !

Monsieur Grenier poursuit son allocution en exposant les 6 raisons qui, à ses yeux, sont intrinsèquement reliées au sentiment de fierté d'être syndicaliste.

Premièrement, nous luttons pour la démocratisation des lieux de travail et pour une représentation pour et par les membres. Cette représentation fait la démonstration qu'ensemble nous sommes plus forts que seul. Aussi, nous défendons les personnes lésées dans leurs droits ainsi que les plus vulnérables et encadrons le droit de gestion de l'employeur afin qu'il n'en abuse pas.

Deuxièmement, nous luttons pour la justice sociale et pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des membres, mais aussi des citoyennes et des citoyens non syndiqués. Nous avons un rôle de transformation sociale et mettons de l'avant un programme politique affirmé.

Troisièmement, nous luttons pour l'amélioration et le maintien des services publics de qualité en éducation, en santé et services sociaux ainsi que dans les organismes publics. Cette lutte contribue à contrer l'appauvrissement des membres qui tiennent les services publics à bout de bras. De plus, tout cela s'effectue en alliance avec d'autres groupes et, avec eux, nous formons un mouvement social et politique.

Quatrièmement, en alliance avec les groupes populaires et militants, nous luttons pour le respect des droits des minorités et des personnes vulnérables. Nous menons également des campagnes de défense des droits des travailleuses et travailleurs sur la scène internationale.

Cinquièmement, notre mouvement syndical est un des seuls endroits dans la société actuelle qui propose des alternatives sociales et politiques pour une société plus juste et équitable marquée par la redistribution de la richesse. De plus, nous donnons une grande importance aux luttes environnementales et climatiques et considérons grandement les générations futures en offrant une alternative au mouvement financier capitaliste de droite.

Sixièmement, notre mouvement syndical contribue à organiser les non organisés afin que ces personnes puissent obtenir de meilleures conditions de travail et de vie. Enfin, nous menons des luttes contre le corporatisme et le repli sur soi.

Pour toutes ces raisons, nous pouvons être fiers de militer syndicalement !

En terminant, et ce, à titre de citoyen et de travailleur, Jean-Noël Grenier tient à remercier chaleureusement les militantes et les militants puisqu'ils sont quotidiennement sur la ligne de front afin de mener des combats syndicaux, sociaux et politiques. Pour cela, les militantes et militants peuvent être fiers !

Roger Valois tentera dans son allocution de mettre en valeur la fierté de militer à la CSN en faisant différents constats sociaux et politiques par le biais d'anecdotes historiques et en expliquant d'importantes luttes qui ont été menées.

Monsieur Valois débute en faisant un rappel historique des débuts de son implication militante en relatant son passage à la Jeunesse ouvrière chrétienne. Il explique qu'à l'époque l'adage suivant utilisé par un aumônier l'avait profondément marqué : "l'eau que tu bois est politique, l'air que tu respires est politique, si tu ne t'occupes pas de la politique, elle va s'occuper de toi."

Le syndicaliste poursuit en exposant le contexte politique du Québec des années 1950 et 1960. À l'époque, le Parti libéral du Québec était progressiste et philosophiquement opposé à l'Union nationale, qui lui était résolument conservateur.

Il fait état des combats menés par la CSN pour l'obtention de l'assurance maladie universelle, pour l'instruction publique ainsi que pour des services publics de santé. Ces nobles combats se faisaient pour les personnes syndiquées, mais aussi pour l'ensemble de la population du Québec.

Monsieur Valois continue en rappelant les énormes combats qui ont été menés pour l'adoption de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) ainsi que pour la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* (LATMP). Il critique durement la contestation excessive, de la part des employeurs et de la CNESST, des demandes d'indemnisations des travailleuses et travailleurs accidentés et malades qu'il qualifie d'hyper judiciaire des dossiers.

Il s'exprime ensuite sur le métier de préposé aux bénéficiaires et critique vertement le gouvernement provincial qui ne remercie jamais celles et ceux qui exercent cette fonction. Pourtant, ce sont ces travailleuses et travailleurs qui s'occupent et prodiguent des soins aux personnes âgées vulnérables dans un contexte de travail très difficile.

Le camarade Valois condamne l'obsession du gouvernement provincial de la Coalition Avenir Québec envers la création de maternelles 4 ans partout dans la province. Il invite plutôt le gouvernement à investir massivement dans les Centres de la petite enfance (CPE).

Il relate ensuite qu'il avait eu une discussion avec l'artiste Yvon Deschamps lors de la commémoration des 25 ans du monologue intitulé : "les unions quossa donne". Yvon Deschamps avait questionné monsieur Valois sur l'impact qu'avait eu une telle démarche artistique sur les syndicats. Monsieur Valois avait fait part à M. Deschamps que son monologue avait nécessairement augmenté et éveillé la sensibilité de la population envers le mouvement syndical ainsi que ses revendications.

Le camarade Valois explique toute l'importance de bien financer les services publics au Québec. Selon lui, le gouvernement provincial devrait utiliser les énormes surplus budgétaires engendrés sur les dos des travailleuses et travailleurs par l'austérité afin d'investir dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Il vante ensuite les mérites de la démocratie directe et des procédures de la CSN qui permettent des débats et des dialogues en assemblée générale. Il explique que rares sont les espaces dans notre société qui favorisent l'exercice d'une telle démocratie.

Monsieur Valois écorche ensuite les syndicats indépendants et corporatistes qui se croient plus fort bien que moins nombreux et dénonce l'absurdité d'une telle chose.

Il poursuit sur le professionnalisme et les grandes compétences des travailleuses et travailleurs du chantier naval de la Davie et souligne la fierté que ces ouvrières et ouvriers peuvent avoir en effectuant un travail d'une telle qualité.

Monsieur Valois fait ensuite l'éloge des conseils centraux puisque ce sont eux qui permettent aux syndicalistes de tous les secteurs et milieux de se regrouper sur une base régionale. Par conséquent, ils offrent la possibilité à des syndicats d'en découvrir d'autres et permettent de créer des solidarités extraordinaires. Pour le syndicaliste, c'est à travers ces liens territoriaux que résident toute la beauté et la force solidaire des conseils centraux.

Ensuite, il dénonce et critique le mouvement des caisses populaires Desjardins pour son virage vers une forme de corporatisme qui est en opposition de sa mission fondamentale de coopération.

En terminant, Roger Valois rend un vibrant hommage au camarade Yves Fortin, secrétaire général au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN), qui prendra sa retraite sous peu. Il décrit le camarade Fortin comme un rassembleur, comme une lumière qui sert de phare et qui sait prendre soin de tout le monde. La CSN perd avec le camarade Fortin un de ses grands militants. Il le remercie pour tout son apport au mouvement et lui souhaite bonne retraite.

### **Hommage à Yves Fortin, secrétaire général**

La présidente annonce qu'est venu le temps de rendre hommage à Yves Fortin, secrétaire général au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN). Elle souligne la présence de Vania Wright-Larin, coordonnateur du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (REPAC), et de Louis-Denis Fortin, premier directeur régional du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Capitale-Nationale, qui rendront hommage au camarade secrétaire général. La présidente souligne aussi la présence de la conjointe et du fils de Monsieur Fortin.

Vania Wright-Larin explique qu'il lutte aux côtés du camarade Fortin depuis une dizaine d'années et qu'à travers la coalition pour la justice sociale ils ont notamment mené des luttes contre la réingénierie de l'état ainsi que l'austérité. Ensemble, ils ont organisé de nombreuses manifestations. Il souligne l'appui indéfectible du secrétaire

général au milieu communautaire et le décrit comme étant un grand militant des luttes populaires. Il salue sa combativité et la grande solidarité dont il a fait preuve et le remercie pour son apport depuis toutes ces années.

Louis-Denis Fortin fait un rappel historique de l'évolution du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Capitale-Nationale (CRPMT) depuis sa création en 1993 et souligne qu'Yves Fortin a grandement participé à sa création, et ensuite à la pérennité de l'organisme. Il souligne l'excellence du travail qu'Yves Fortin a effectué à titre de président du CRPMT de 1998 à 2019. Il le dépeint comme un fin stratège qui favorise toujours le consensus, et nomme la représentation exceptionnelle qu'il faisait au niveau national. Louis-Denis Fortin a toujours été impressionné par la vaste culture générale ainsi que celle du domaine de l'emploi du syndicaliste. Il explique que son départ à la retraite est une grosse perte pour le CRPMT et le remercie pour toutes ces années de service.

Le vice-président fait la lecture d'une lettre adressée à Yves Fortin provenant de Michel Gingras, retraité du CRPMT, dans laquelle M. Gingras fait état de la grande compétence du camarade Fortin ainsi que de son dévouement envers le monde du travail dans la région.

La présidente rend ensuite un hommage senti au secrétaire général. Elle le décrit comme un homme remarquable, avec de belles valeurs et rempli de conviction. Elle explique que le camarade Fortin a toujours combattu les injustices et les inégalités sociales. Elle vante sa grande qualité d'écriture et souligne que la militance était sa raison d'être et que son implication venait directement du cœur. Elle le remercie pour son apport au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN), au milieu communautaire et populaire, ainsi qu'à Emploi-Québec.

Suit la projection d'une vidéo hommage au camarade Yves Fortin qui rend compte de ses quatre décennies d'implication au conseil central.

Le secrétaire général prend la parole avec émotion et gratitude pour l'hommage rendu à son égard. Il affirme que la militance paye à long terme et est profondément convaincu de l'impact de celle-ci sur les dimensions sociales et humaines de la société. Il souligne que ses années d'implication au conseil central, ainsi que dans le mouvement CSN, ont été comme une grande école de vie qui lui aura permis des apprentissages majeurs. La recherche du dialogue et du consensus, tout en étant authentique, l'ont toujours animé. Le camarade Fortin invite les personnes déléguées à favoriser tout ce qui est collectif à l'intérieur de leur syndicat et souligne l'importance d'être résilient dans la militance au quotidien. Il affirme que les luttes progressistes doivent se poursuivre tant au niveau syndical qu'au niveau des groupes sociaux.

Le secrétaire général remercie chaleureusement son épouse et son fils de leur soutien indéfectible depuis toutes ces années. Il remercie aussi les personnes qui ont pris la parole afin de lui rendre hommage. Il rend à son tour hommage à Roger Valois, qui a eu une grande importance dans son parcours militant, ainsi qu'à la présidente, Ann Gingras, auprès de laquelle il a énormément grandi et cheminé.

Emilia Castro, ancienne vice-présidente au Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches (CSN), souligne à grands traits l'appui important qu'Yves Fortin a donné aux réfugiés politiques chiliens lors de leur arrivée à Québec.

Une longue ovation est octroyée au camarade Fortin.

La présidente indique ensuite aux personnes déléguées que nous revenons aux travaux en lien avec le panel sur la fierté de militer.

Suit une période de questions et d'échanges entre les personnes déléguées et les panélistes, Jean-Noël Grenier et Roger Valois.

**ATTENDU QUE** dans le contexte régional actuel, il est impératif de rehausser le sens de l'engagement et des valeurs progressistes ;

**ATTENDU QUE** militer et s'impliquer dans son syndicat a un impact réel sur les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs, mais ne reçoit pas toute la considération et la reconnaissance qu'on devrait y accorder ;

**ATTENDU QUE** mieux faire connaître les bons coups et les victoires des syndicats peut avoir des effets positifs sur la relève locale ;

**ATTENDU QUE** les syndicats nécessitent indéniablement l'apport des jeunes membres et ont le devoir de susciter leur adhésion et leur implication ;

**ATTENDU** la mission de soutien du conseil central envers ses syndicats affiliés.

Il est proposé par Pascale Sauvageau  
Appuyé par Daniel Matte

**Que le conseil central, par ses outils de communication, fasse découvrir les militantes et les militants des syndicats affiliés qui font une différence par leurs initiatives, leurs bons coups et leur engagement au quotidien pour le mieux-être collectif.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Isabelle Jacques  
Appuyé par Lyne Morency

**Que le conseil central élabore un plan de communication pour promouvoir l'importance qu'ont les syndicats et les militantes et militants dans l'amélioration du quotidien des travailleuses et des travailleurs.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Chantal Cauchon  
Appuyé par Bibiane Sirois

**Que le mandat du comité des jeunes soit renouvelé pour les trois prochaines années.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Éric Bouchard  
Appuyé par Luc Bourassa

**Que le conseil central organise de nouveau un forum des jeunes au cours du prochain mandat.**

**ADOPTÉ**

La présidente conclut en remerciant sincèrement les deux panélistes. Elle affirme toute l'importance de militer syndicalement au quotidien puisque cela peut contribuer à changer le monde. En ce sens, elle invite les personnes déléguées à prendre conscience du pouvoir qu'elles ont. Soyons fiers !

**Les travaux du 19 juin ajournent à 17 h 30.**



## **Jeudi 20 juin 2019 – Les travaux débutent à 9 h.**

Le secrétaire général annonce les kiosques qui se tiendront aujourd'hui, il s'agit du module défense des accidenté-es au travail ainsi que le module mobilisation.

### **Dernier rapport du comité des lettres de créance**

Chantale Raymond, secrétaire comptable, et Bérengère Lottin, secrétaire de direction, présentent le dernier rapport du comité des lettres de créance.

Il est proposé par Chantal Leclerc  
Appuyé par Jean-François Marchand

**D'adopter le troisième et dernier rapport du comité des lettres de créance.**

**ADOPTÉ**

### **Conférence : Immigration et pénurie de main-d'œuvre**

La présidente présente Guillaume Cliche-Rivard qui agira à titre de conférencier sous le thème de l'immigration et de la pénurie de main-d'œuvre.

Monsieur Cliche-Rivard est détenteur d'un baccalauréat en relations internationales et droit international de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et d'une maîtrise en développement international de l'Université Oxford Brooks. Il est membre du Barreau du Québec. Il a enseigné en tant que chargé de cours à la faculté de science politique, d'éthique et droit de l'UQAM. Depuis 2016, il est membre du conseil d'administration de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration et y agit à titre de président depuis juillet 2018.

Lors de la conférence, maître Cliche-Rivard abordera les différents statuts qui existent en immigration ainsi que les programmes qui y sont reliés.

Il débute en reconnaissant certains faits et réalités. Il existe au Québec une pénurie de main-d'œuvre criante et il y a actuellement entre 100 000 et 120 000 emplois à pourvoir. Cela a des effets néfastes sur les entreprises qui doivent régulièrement refuser des contrats faute de main-d'œuvre. Il met ensuite de l'avant les enjeux démographiques, dans un contexte de vieillissement de la population, et indique que la pénurie de main-d'œuvre va s'accroître dans les années à venir. L'immigration représente une des solutions qui est à la portée du Québec afin d'atténuer les effets négatifs d'une telle pénurie.

Maître Cliche-Rivard abordera et démystifiera les statuts de citoyen, de résident permanent, de résident temporaire, de demandeur d'asile et de réfugié, puis celui des personnes en situation irrégulière.

Au Canada, le statut de citoyen peut être obtenu de plusieurs façons. Il peut être octroyé aux personnes nées sur le territoire. Dans ce cas, on les nomme citoyennes ou citoyens de naissance. Aussi, il existe la notion de citoyenneté par filiation pour laquelle une citoyenne ou un citoyen peut faire la demande pour sa conjointe, son

conjoint ou son enfant. Enfin, il est possible d'obtenir ce statut en en faisant la demande, mais cela prend un certain temps et requiert de passer un test de langue et de connaissance. Maître Cliche-Rivard explique que la citoyenneté canadienne donne droit au passeport ainsi qu'au droit de vote.

Le statut de résident permanent est généralement celui des personnes qui sont en attente de la citoyenneté canadienne. Ce statut octroie le droit au travail, le droit à l'établissement, le droit à la libre circulation, le droit à l'accès aux soins de santé ainsi que les protections qu'offre la Charte canadienne des droits et libertés. Cependant, il ne permet pas le droit de vote et commande que l'on réside au Canada.

Plusieurs chemins peuvent mener à l'obtention de la résidence permanente. Une personne peut notamment être reconnue comme travailleuse ou travailleur qualifié. Elle peut aussi faire une demande de regroupement familial, et ce, en parrainant sa conjointe ou son conjoint ou ses enfants. Enfin, une personne peut demander un refuge humanitaire, et ce, si elle craint pour sa vie dans son pays d'origine.

Le statut de résident temporaire comporte trois possibilités : la personne touriste, l'étudiante ou l'étudiant et la travailleuse ou le travailleur étranger.

La personne touriste représente l'individu qui vient visiter, mais, qui ne peut pas travailler.

L'étudiante ou l'étudiant doit obtenir au préalable un permis d'études et en faire son occupation principale.

La travailleuse ou le travailleur étranger peut obtenir un permis de travail ouvert ou fermé. Le permis de travail ouvert ne comporte aucune limitation ou obligation et permet à la personne de travailler et de résider où elle le désire. Le permis de travail fermé est plus complexe. Dans ce contexte, l'employeur doit prouver qu'il existe une réelle pénurie de main-d'œuvre, et ce, notamment par un processus d'affichage de postes pancanadiens. Si une telle pénurie s'avère, l'employeur peut ensuite solliciter de la main-d'œuvre à l'étranger.

Il démystifie ensuite le statut de demandeur d'asile et de réfugié. Pour faire une telle demande de statut, la vie ou la sécurité de la personne doit être menacée dans son pays d'origine. Il fait la distinction entre une personne demandeuse d'asile et une personne réfugiée. La personne demandeuse d'asile est en attente d'une audience devant la commission de protection des personnes réfugiées tandis que la personne réfugiée a été acceptée puisqu'une ou un juge a entériné sa demande. Il mentionne que chaque année, 50 à 55 % des demandes reçues sont acceptées.

Maître Cliche-Rivard poursuit en notant une lacune importante au Canada puisque le pays ne prévoit pas d'ouverture pour des emplois peu ou pas qualifiés. Dans certains secteurs du domaine de la santé et des services sociaux et dans les petites et les moyennes entreprises, la pénurie de main-d'œuvre sévit durement et cela a des impacts sur l'ensemble de la société. En ce sens, Il souhaite qu'une discussion collective ait lieu afin d'ajuster cette situation déplorable. À l'intérieur même de sa pratique d'avocat, il estime que près de 95 % des personnes qui ont le statut de demandeur d'asile sont en emploi. Cela confère à ces personnes une meilleure qualité

de vie en attente d'une décision de la commission de protection des personnes réfugiées.

Le conférencier ajoute qu'au Canada on évalue à 500 000 le nombre de personnes sans statut qui sont considérées comme étant dans une situation irrégulière. Il explique que ce statut est rarement volontaire et qu'il peut découler de différentes situations. Notamment, lorsque la demande d'une personne demandeuse d'asile est rejetée devant la Commission de protection des personnes réfugiées et qu'elle est en attente de renvoi, ou encore, lorsqu'une personne est en emploi, mais que pour différentes raisons elle est inconnue du système d'immigration canadien.

Maître Cliche-Rivard estime qu'il est important de se pencher sur les cas des personnes considérées comme étant en situation irrégulière. Ces personnes ne bénéficient d'aucune protection, n'ont pas de droits, ne peuvent s'adresser à la police ou obtenir de soins de santé. En ce sens, elles vivent une grande précarité à tous les niveaux. Il mentionne qu'un agent des services d'immigration peut parfois régulariser la situation de ces personnes pour des motifs humanitaires.

Le conférencier expliquera maintenant les programmes d'immigration qui sont étroitement liés aux différents statuts qu'il vient d'exposer.

Le programme d'immigration temporaire ouvert est d'une durée approximative d'un à deux ans. Ce programme représente souvent la route à emprunter pour les personnes qui désirent obtenir la résidence permanente.

Le programme d'immigration temporaire fermé est différent et est le fruit du travail conjoint entre Service-Canada, Emploi-Québec et différents ministères provinciaux et fédéraux. Ce sont eux qui déterminent s'il y a pénurie de main-d'œuvre dans une province ou une ville, et si les employeurs ont le droit d'aller à l'extérieur du pays afin de solliciter des travailleuses et des travailleurs.

Le conférencier explique que les employeurs doivent octroyer aux travailleuses et aux travailleurs étrangers le salaire moyen d'un emploi ou d'une profession évaluée dans la province canadienne d'accueil. Cela a pour but de protéger les personnes immigrantes qui arrivent de l'étranger contre le phénomène de la main d'œuvre à bon marché. Selon M<sup>e</sup> Cliche-Rivard, le Québec et le Canada exercent à ce niveau un contrôle serré.

Le programme de mobilité internationale permet, dans un contexte de pénurie, de déplacer de la main-d'œuvre à l'intérieur même des entreprises qui sont présentes dans plusieurs pays. Ce programme est complexe, comporte des règles restrictives, est long à mettre en place et peu flexible. Maître Cliche-Rivard explique que le Québec est la seule province canadienne qui n'a pas de procédure accélérée pour ce programme et que plusieurs enjeux subsistent afin d'en améliorer son efficacité.

Il poursuit en dénonçant vivement le projet de loi 9, du ministre de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette, qui vient d'être adopté par le gouvernement provincial de la Coalition Avenir Québec. L'adoption de ce projet de loi a pour effet la destruction de 18 000 dossiers de demandes d'immigration qui étaient en attente de traitement. Selon le conférencier, ces dossiers représentaient un potentiel de 40 000 à

50 000 travailleuses et travailleurs qualifiés et diplômés qui auraient pu intégrer la société québécoise.

Maître Cliche-Rivard explique que le gouvernement provincial précédent avait l'habitude d'accepter environ 40 % des demandes d'immigration. Le conférencier s'explique mal que, depuis son élection en octobre 2018, le gouvernement de la Coalition Avenir Québec a fait passer le taux d'acceptation des demandes d'immigration de quarante pour cent à un taux qui oscille entre dix et quinze pour cent.

De plus, le conférencier souligne qu'une personne doit attendre entre 18 et 24 mois suite à l'acceptation de son dossier, avant de pouvoir intégrer le Québec. Partout ailleurs au Canada, ce délai n'est que de 6 mois. Avec de la volonté politique, le gouvernement du Québec aurait la capacité d'augmenter la vitesse de traitement des dossiers, mais par ses actions, il crée plutôt un délai d'attente artificiel et non nécessaire pour l'intégration des personnes immigrantes.

Il critique fortement l'adage que répète sans cesse le gouvernement provincial vis-à-vis de sa gestion de l'immigration qui est : "en prendre moins pour en prendre soin". Il nomme qu'avec la posture qu'il adopte actuellement, l'adage du gouvernement s'apparente plus à : "en prendre moins pour en prendre moins".

Maître Cliche-Rivard conclut en affirmant qu'afin d'être attrayant pour les personnes immigrantes, le Québec doit impérativement améliorer et augmenter l'accompagnement et l'inclusion des personnes tout en ajoutant des incitatifs financiers importants à venir s'y s'établir.

Suit une longue période de questions et d'échanges entre les personnes déléguées et le conférencier.

La présidente remercie Guillaume Cliche-Rivard pour la qualité de la conférence. Elle conclut en affirmant que les propositions qui vont être présentées aux personnes déléguées subséquentement visent, entre autres, à favoriser l'intégration des personnes immigrantes dans les syndicats de la région.

**ATTENDU QUE** les pénuries et la rareté de main-d'œuvre ont des effets collatéraux importants sur les conditions de travail et de vie des membres que nous représentons ;

**ATTENDU QUE** ce phénomène récent, qui touche particulièrement les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, se poursuivra, selon les données d'Emploi-Québec, pour une période prévisible d'au moins cinq ans ;

**ATTENDU QUE** les pénuries et la rareté de main-d'œuvre ont également des impacts sur les entreprises quant à leur capacité de production et l'acceptation de nouveaux contrats ;

**ATTENDU QUE** les employeurs se tournent de plus en plus vers la main-d'œuvre immigrante pour combler leurs besoins, avec des effets prévisibles sur les relations de travail et interpersonnelles ;

**ATTENDU QUE** le syndicat doit, par ses représentations et les négociations locales, développer des stratégies d'intégration ainsi que voir à améliorer les conditions de travail et salariales, dans un but de rétention de la main-d'œuvre ;

**ATTENDU** la tenue des forums organisés par le conseil central en avril 2018 et celui de la CSN en février 2019, qui ont permis aux syndicats d'approfondir leurs connaissances sur les sources et les effets des pénuries et de la rareté de main-d'œuvre.

Il est proposé par Richard Watters  
Appuyé par Yvon Desmeules

**Que le conseil central soutienne, conjointement avec les fédérations, les syndicats dans leurs recherches de solutions aux pénuries et à la rareté de main-d'œuvre, tout en les informant des mesures et programmes gouvernementaux (Emploi-Québec) accessibles à leurs entreprises.**  
**ADOPTÉ**

Amendement

Il est proposé par Carol-Anne Gauthier  
Appuyé par Michèle-Anne Gilbert-Bibeau

**D'ajouter les mots « et/ou organismes » après le mot « entreprises »**  
**ADOPTÉ**

Il est proposé par Nathalie Cardinal  
Appuyé par Lyne Morency

**Que le conseil central informe, sur une base régulière, les syndicats sur le portrait régional de l'emploi.**  
**ADOPTÉ**

Amendement

Il est proposé par Abdoul-Kader Bafoutche Mahamadou  
Appuyé par Manon Douville-Cadrin

**Remplacer le mot « régulière » par le mot « trimestrielle » et de biffer les mots « sur le portrait régional de l'emploi » et de les remplacer par « sur les portraits régionaux de l'emploi ».**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Louise Ouellette  
Appuyé par Johanne Tardif

**Que le conseil central élabore un guide de référence pour l'accueil des personnes immigrantes dans nos milieux de travail en s'adjoignant les ressources compétentes nécessaires.**

**ADOPTÉ**

Amendement

Il est proposé par Carol-Anne Gauthier  
Appuyé par Laurence Baron

**D'ajouter les mots « et l'inclusion » après le mot « accueil ».**

**ADOPTÉ**

**Présentation surprise de Boucar Diouf**

La présidente indique qu'une personne est présente afin de témoigner de son expérience et demande aux personnes déléguées de l'accueillir. Boucar Diouf, humoriste, animateur à la télévision et à la radio, auteur et vulgarisateur scientifique s'adressera au congrès.

Monsieur Diouf explique qu'à travers l'humour, il entretiendra les personnes déléguées sur son expérience de vie, sur la diversité et sur l'accueil des personnes immigrantes au Québec.

Par des histoires et anecdotes, Boucar Diouf raconte son arrivée au Québec, pour des études en océanographie à l'Université de Rimouski dans la région du Bas-Saint-Laurent, au début des années 1990.

Il parle de la beauté des rencontres interculturelles et explique que chaque personne immigrante a une histoire d'intégration qui est individuelle, riche et différente.

Il mentionne que l'immigration est l'équivalent d'une deuxième naissance pour les personnes. Il indique que l'intégration n'est pas un processus passif, mais plutôt une démarche active et personnelle que les personnes immigrantes vivent à leur rythme et que l'on se doit collectivement de respecter.

Boucar Diouf poursuit en expliquant le phénomène de l'osmose culturelle qui consiste à vivre un rapprochement entre les différentes cultures. Cette osmose culturelle est

notamment présente dans nos deux régions puisqu'il y a de l'immigration dans plusieurs endroits de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

Pour favoriser la rencontre entre les différentes cultures, il est primordial de prendre le temps d'accueillir les personnes immigrantes dans les syndicats. Il note que parfois des petits accommodements sont nécessaires afin de favoriser la cohésion dans le groupe.

Monsieur Diouf affirme que plusieurs défis existent pour les personnes immigrantes qui arrivent au Québec dont, la culture, la langue, le climat nordique et la communication dans les relations interpersonnelles.

Ces défis ne sont pas exclusifs au Québec et sont présents partout autour de la planète. Il n'existe pas de solution miracle et tous les pays adoptent des façons de faire différentes afin de favoriser le vivre ensemble. Selon Boucar Diouf, afin de réaliser le vivre ensemble, les personnes doivent garder leur unicité, se parler et échanger sur leurs réalités propres. Il marque une différence entre vivre ensemble et vivre côte-à-côte. À ses yeux, lorsque l'on vit côte-à-côte, nous érigeons des barrières culturelles et physiques qui sont un obstacle au vivre ensemble.

Pour Boucar Diouf, le Québec est comme une courte pointe. Si les coutures sont bien faites entre les morceaux, s'il existe un travail mutuel entre les personnes, si la communication est bidirectionnelle et si un effort est fait afin que toutes et tous soient représentés, cette courte pointe devient une couverture réconfortante.

Il note que c'est un défi pour les personnes immigrantes de s'intégrer puisqu'elles doivent, d'abord et avant tout, subvenir aux besoins de leur famille et cela leur demande beaucoup d'énergie. Il affirme que l'intégration commence par l'accueil et l'amour de l'autre et que l'adaptation à un nouveau milieu de vie prend beaucoup de temps, nous nous devons d'être patients.

Monsieur Diouf nomme qu'il existe au Québec des particularités lexicales et de la langue, notamment par l'utilisation du joul, et que certaines expressions peuvent créer un choc linguistique pour les personnes immigrantes. Cette réalité peut amener des situations comiques, mais aussi aider à dédramatiser certaines situations complexes par l'humour.

Boucar Diouf affirme que les syndicats ont un rôle à jouer lorsque les travailleuses et travailleurs immigrants arrivent au Québec. Ils doivent favoriser l'entraide, offrir du support et exprimer une volonté d'accueil et d'intégration envers les personnes.

Il poursuit en affirmant que les syndicalistes doivent savoir se réseauter, c'est au centre de leur travail. Il compare le syndicat à un arbre puisque tous deux ont des racines, un tronc, des feuilles et des fleurs. À ses yeux, un syndicat en santé est comme un arbre en santé puisque toutes ses composantes sont saines et mises en valeur.

Pour monsieur Diouf, les plantes représentent aussi un beau modèle pour les syndicats puisque ses fleurs, comme le syndicat, sont des pollinisateurs qui réunissent les personnes afin de créer de la solidarité.

Boucar Diouf termine en disant que la vie est un grand réseau de partage mutuel et cite un proverbe africain : “Seul on va très vite, mais ensemble on va plus loin”. Il conclut en remerciant chaleureusement les personnes déléguées de veiller au respect des masses laborieuses.

Suit une longue période de questions et d'échanges entre les personnes déléguées et l'invité.

La présidente conclut en remerciant Boucar Diouf pour son allocution ainsi que sa grande générosité lors de la période de questions et d'échanges avec les personnes déléguées.

**Panel : Réforme des lois en santé et sécurité au travail.**

La présidente introduit le sujet et présente les quatre personnes invitées qui participeront au panel.

Marc Laviolette a une formation d'organisateur communautaire. Il est président fondateur du Syndicat des travailleuses et travailleurs du CLSC de la Seigneurie de Beauharnois où il a siégé de 1975 à 1977. En 1978, il est engagé comme ouvrier au C.P.C.V de Valleyfield, qui se nomme aujourd'hui General Dynamics. De 1982 à 1984, il est directeur de l'information au comité exécutif du syndicat et responsable de la campagne de presse qui a mené à la campagne publique, présidée par le juge René Baudry, sur l'administration de la santé et sécurité du travail à l'usine Expro de Valleyfield. De 1986 à 1994, il est président du syndicat et vice-président à l'information et à la reconversion de l'industrie militaire à la Fédération de la métallurgie de la CSN. De 1994 à 2002, à titre de vice-président de la CSN puis, à titre de président de la CSN, il a siégé au conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ainsi qu'à celui de l'Institut de recherche Robert Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST). De 2003 à 2015, il est membre du comité en santé et sécurité du travail du Conseil central de la Montérégie et vice-président à la vie syndicale de la Fédération de la métallurgie-CSN.

Alain Tremblay est détenteur d'un baccalauréat spécialisé en relations industrielles à l'Université Laval. En 1988, il devient directeur régional de la CSST du Saguenay-Lac-Saint-Jean et président du bureau de révision paritaire. Il occupe ensuite plusieurs fonctions et responsabilités au sein de la CSST. En 1998, il est nommé juge administratif à la Commission des lésions professionnelles et directeur régional de Québec. Ensuite, il poursuit à titre de juge administratif et coordonnateur de différentes équipes et, jusqu'à sa retraite en juin 2018, agit à titre de juge administratif des régions de Chaudière-Appalaches et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Bernard Cliche est membre du barreau depuis 1975. Au cours de sa carrière, il a entre autres occupé la direction du Service de contentieux de la CSST, maintenant appelé Commission des normes de l'équité et de la santé et sécurité du travail (CNESST), à Québec. Il a contribué à mettre sur pied des mutuelles de prévention et il représente



les entreprises, les corporations et les associations d'employeurs devant les tribunaux et instances spécialisées en matière de santé et sécurité. Il a rédigé plusieurs ouvrages en droit et il agit à titre de conférencier en matière de santé et sécurité et accident du travail. Il a été un des trois représentants des associations patronales au sein du groupe de travail de la CNESST et a été désigné par le ministre du Travail pour faire des recommandations concernant les régimes de santé et sécurité au travail. Il a siégé à divers conseils d'administration, dont Moisson Québec, et a assuré la présidence de la fondation du Centre jeunesse de Québec ainsi que de son conseil d'administration.

Roch Lafrance a une formation d'organisateur communautaire et est diplômé en droit de l'Université de Sherbrooke. Son implication dans le dossier de la réparation des lésions professionnelles remonte à 1982 lorsqu'il évoluait au sein du comité des travailleuses et travailleurs accidentés de l'Estrie. Depuis 1999, il s'implique à l'Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades de Montréal (UTTAM) où il agit à titre de secrétaire général. À ce titre, il a participé à l'analyse des réformes en santé et sécurité du travail des trente dernières années ainsi qu'aux diverses luttes afin de faire valoir les droits des personnes victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

La présidente questionne les panélistes à savoir, s'ils étaient ministres du Travail, qu'elles seraient leurs priorités afin d'améliorer la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP).

Marc Laviolette débute en faisant un rappel historique de l'apparition de la règle du "No Fault", qui remonte à 1931. Cette règle établit que l'employeur n'est pas poursuivi lors d'un accident de travail subit par une personne, qui elle, se voit compensée pour le tort qu'elle a subi.

Monsieur Laviolette proposerait une réforme de la LATMP en plusieurs points qu'il intitulerait : "traiter la personne et non la réclamation".

Marc Laviolette critique d'abord les employeurs qui prétendent que la prévention dans les milieux de travail tend à augmenter lorsque le prix de la facture qu'ils doivent déboursier à la CNESST augmente lui aussi. Selon lui, cela produit un autre effet puisque c'est le nombre de contestations envers les travailleuses et les travailleurs qui augmente lorsque les employeurs tentent de réduire leurs factures à la CNESST. Il déplore que les employeurs ne soient pas sanctionnés quand ils abusent des contestations juridiques envers les travailleuses et les travailleurs. Selon le syndicaliste, pour réduire leurs factures, les employeurs devraient plutôt investir en prévention ainsi que dans le retour au travail des personnes.

Selon le syndicaliste, le bureau d'évaluation médicale (BEM) devrait être aboli. Il dénonce que le tiers des accidents de travail soient contestés par les employeurs ou la CNESST. Pour lui, c'est aberrant et totalement inacceptable.

Il poursuit en affirmant que par souci d'équité, les travailleuses et travailleurs autonomes devraient être assujettis à la LATMP.

Monsieur Laviolette abolirait l'étape de la révision administrative puisque cela prolonge les délais de traitement des dossiers, et aussi, puisque dans 94 % des cas la révision maintient la décision initiale de la CNESST.

Il affirme que la division de la santé et de la sécurité du travail du Tribunal administratif du travail (TAT) devrait être sous la responsabilité du ministre de la Justice et non du ministre du Travail.

Il conclut en nommant que les travailleuses et les travailleurs accidentés méritent le respect et la pleine compensation pour les préjudices vécus.

Alain Tremblay recommanderait une mise à jour de la LATMP puisque cette loi n'a pas été revue ni modifiée depuis 1985. Il s'explique mal que la liste des maladies professionnelles reconnues n'ait pas été revue depuis la création de la LATMP, et ce, dans le contexte où le conseil d'administration de la CNESST possède le pouvoir d'y ajouter des éléments.

Monsieur Tremblay confierait un mandat à l'externe de la CNESST, par exemple à l'Institut national de santé publique du Québec ou à la Santé publique, afin de réévaluer et d'apporter des changements à chaque cinq ans à la liste des maladies professionnelles reconnues. Le ministre aurait ensuite six mois afin de donner suite aux recommandations. Pour monsieur Tremblay, il est impératif de sortir la gestion de cette liste des mains du conseil d'administration de la CNESST ou le consensus est rarement atteint.

Il poursuit en comparant le financement de la CNESST au Québec avec celui de l'Ontario. Au Québec, il y a 100 000 réclamations par année dont 42 000 sont contestées. En Ontario, il y a 139 000 réclamations par année dont 6 000 sont contestées. Monsieur Tremblay affirme que le système québécois n'est pas crédible puisqu'il existe un fossé abyssal entre le taux de contestation des réclamations entre le Québec et l'Ontario.

Afin de pallier le manque de crédibilité du système québécois, puisque le nombre de contestations y est beaucoup trop élevé, monsieur Tremblay sortirait le Service de la révision administrative de la CNESST et créerait un système de plaintes qui aurait le pouvoir de régler les dossiers. Aussi, il demanderait à la CNESST de régler les dossiers simplement et rapidement en évitant de les judiciairiser.

Monsieur Tremblay conclut en affirmant qu'il ferait le ménage de la jurisprudence puisque celle-ci n'a pas été revue depuis 1985. De plus, il augmenterait l'accompagnement offert aux travailleuses et travailleurs des entreprises de moins de 100 employés et non syndiqués.

Bernard Cliche débute en critiquant la perte de présence des parties syndicales et patronales au sein du conseil d'administration de la CNESST. Cette perte s'est accélérée depuis la création en janvier 2016 de la CNESST, qui est le fruit de la fusion entre la *Loi sur la santé et sécurité du travail*, la *Loi sur les normes du travail* et la *Loi sur l'équité salariale*.

À la suite de cette fusion, la CNESST s'est énormément bureaucratisée et cela a eu pour conséquence l'oubli des personnes accidentées et malades.

Monsieur Cliche proposerait de revoir le règlement de régie interne de la CNESST afin de redonner le pouvoir aux personnes concernées par cette loi.

Il poursuit en dénonçant la médecine d'expertise. Selon lui, les médecins experts rendent des décisions prévisibles en plus de créer de longs délais inutiles, notamment, dans le domaine de la psychiatrie. Aussi, il explique que l'exercice de la révision administrative crée de trop longs délais pour les personnes accidentées et malades.

Pour monsieur Cliche, la CNESST est trop judiciairisée. Il demanderait des comptes au contentieux de l'organisme afin de savoir combien il compte d'avocates et d'avocats en son sein. Monsieur Cliche a l'impression qu'il existe un manque flagrant de direction au sein du contentieux de l'organisme et que les avocates et avocats n'y sont pas assez encadrés. Selon lui, cela a pour effet d'augmenter les coûts reliés au traitement des demandes et de laisser pour compte les personnes accidentées.

Il condamne le fait que la liste des maladies professionnelles n'ait pas été revue depuis 1985. Selon lui, cette liste n'est plus le reflet des maladies présentes dans le monde du travail. Il proposerait la création d'un comité scientifique indépendant et paritaire afin de revoir et d'actualiser cette liste. À défaut de consensus entre les parties syndicales et patronales, c'est le ministre qui trancherait.

Monsieur Cliche termine en expliquant qu'il revendiquerait que les juges du tribunal administratif du travail aient les mêmes conditions de salaire et de travail que les juges des autres instances de la société.

Rock Lafrance débute en affirmant que les gains réalisés pour les personnes accidentées et malades en matière de santé et de sécurité au travail ont été le fruit d'énormes luttes et combats. Il explique que dans ce domaine les choses évoluent et changent lentement.

Le secrétaire général de l'UTTAM serait en accord avec la déjudiciarisation de la CNESST et l'abolition du BEM. Le BEM représente un problème majeur pour les personnes non syndiquées qui subissent un accident du travail ou une maladie professionnelle. Depuis les dernières années, il est heureux de constater qu'un consensus s'installe à travers les grandes organisations syndicales vis-à-vis de cette nécessaire déjudiciarisation.

Il affirme que l'UTTAM proposerait d'abolir tous les droits de contestation de l'employeur sur : les questions de réparation, le diagnostic médical, la forme que prend la réadaptation ainsi que l'admissibilité d'une lésion. Privé de son droit à la contestation, l'employeur pourrait toutefois contester sa facture. Cette façon de faire est utilisée en France et a pour effet d'augmenter le respect des droits des travailleuses et travailleurs accidentés et malades.

Monsieur Lafrance serait en accord avec l'abolition de la révision administrative qui ne sert pas les personnes accidentées non syndiquées.

Rock Lafrance conclut en affirmant que l'UTTAM formulerait 64 demandes spécifiques à la CNESST, mais qu'une d'entre elles, en lien avec la réadaptation des personnes accidentées ou malades, leur tient particulièrement à cœur. La CNESST fait le choix de payer à la personne accidentée ou malade, la solution de réadaptation la plus économique, donc, la moins chère. L'UTTAM ferait disparaître cette façon de faire puisque les personnes que l'organisme défend sont vulnérables, souffrent souvent de maladies chroniques et que leur état commande les meilleurs soins disponibles.

La présidente questionne les panélistes afin de savoir s'ils considèrent que la composition du conseil d'administration de la CNESST doit être revue. Elle rappelle que ce conseil d'administration est régulièrement dans l'incapacité d'obtenir un consensus, et que, par conséquent, son fonctionnement s'en voit paralysé.

Marc Laviolette explique que le conseil d'administration de la CNESST est tripartite. Il y a la partie syndicale qui représente les travailleuses et travailleurs, la partie patronale qui représente les employeurs et, le directeur général qui lui relève directement du ministre du Travail. Pour le syndicaliste, en l'absence de consensus, le directeur général devrait trancher afin de faire fonctionner l'organisme.

Bernard Cliche n'est pas opposé à revoir le fonctionnement au sein du conseil d'administration de la CNESST et est en accord afin de réévaluer la gestion que ce dernier fait de la liste des maladies professionnelles reconnues. Par contre, il a des réserves et exprime une mise en garde à revoir le paritarisme vis-à-vis le reste des instances de l'organisme puisque cela pourrait avoir comme effet d'accentuer la judiciarisation qui est déjà beaucoup trop importante.

Pour monsieur Tremblay, tout est une question de volonté politique, puisqu'avec celle-ci, bien des changements seraient possibles. Il demeure en accord avec le paritarisme au conseil d'administration, mais affirme que le ministre du Travail devrait s'impliquer beaucoup plus qu'il ne le fait actuellement afin de donner une direction claire à la CNESST.

Suit une longue période de questions, de commentaires et d'échanges entre les personnes déléguées et les panélistes.

La présidente remercie les quatre panélistes pour leur expertise et leur présence au congrès. Elle explique que le but du panel était de mettre la table en vue des propositions en lien avec la santé et la sécurité au travail qui seront présentées aux personnes déléguées ultérieurement.

La présidente conclut en affirmant qu'il s'agit d'un dossier hautement politique et explique que plusieurs personnes ont dû mener des combats pour la création des lois en santé et sécurité au Québec. Elle souligne que peu d'avancées ont été faites dans ce dossier depuis les années 1980 et que la bureaucratisation et la judiciarisation de la CNESST y sont pour beaucoup. En prévision de la réforme annoncée par le gouvernement provincial de la Coalition Avenir Québec, elle propose de passer à l'action et de politiser le débat.

**ATTENDU** la déclaration du ministre du Travail, Jean Boulet, annonçant une réforme du régime québécois de la santé et sécurité au travail ;

**ATTENDU QUE** le conseil central a, à de maintes reprises, réclamé des modifications sur plusieurs aspects des lois qui ont été détournées de leur sens par des pratiques patronales et appuyées en cela par la CNESST, au détriment des droits des travailleurs et des travailleuses ;

**ATTENDU QUE** le conseil central a dénoncé le virage du paritarisme pour une approche de gestion de type « assurance privée » où l'employeur est le client ;

**ATTENDU QUE** cette approche client est comparable à celle du pollueur payeur où plus il y a de réclamations plus la cotisation est élevée ;

**ATTENDU QUE** ce mode de cotisation des employeurs a eu un effet contraire à celui escompté en augmentant significativement la contestation des dossiers par une judiciarisation abusive alors que ça devait agir sur la prévention et l'élimination des dangers à la source ;

**ATTENDU QUE** dans cette spirale de judiciarisation, le rôle du médecin traitant a été marginalisé pour laisser la place à des contre-expertises médicales toujours plus spécialisées ;

**ATTENDU QUE** cette judiciarisation excessive occasionne des dépenses importantes pour l'ensemble des parties plutôt que d'investir dans la prévention et dans la mise en place des mesures applicables à tous les groupes prioritaires ;

**ATTENDU** l'urgence de revoir la liste des maladies professionnelles pour reconnaître les maladies psychoprofessionnelles dont les cas documentés ne cessent d'augmenter, notamment dans un contexte de pénurie et de rareté de la main-d'œuvre.

Il est proposé par Emmanuel Deschênes  
Appuyé par Pascale Sauvageau

**Que le conseil central soit mandaté pour effectuer une étude comparative avec d'autres provinces canadiennes sur les coûts globaux du régime québécois de santé et sécurité au travail**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Luc Lafond  
Appuyé par Richard Boissinot

**Que dans l'éventualité d'une réforme des lois québécoises en santé et sécurité au travail, le conseil central fasse notamment de ses revendications ce qui suit :**

- **La mise en application de l'ensemble de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, particulièrement au chapitre de la prévention ;**
- **Le rétablissement du médecin traitant comme responsable du dossier et de son suivi ;**
- **La déjudiciarisation de la *Loi des accidents du travail et les maladies professionnelles* et l'élimination du Bureau d'évaluation médicale ;**
- **Revoir à la hausse les barèmes pour atteinte permanente ;**
- **La reconnaissance de nouvelles maladies professionnelles dont les maladies psychoprofessionnelles ;**
- **Le retour à une gestion qui respecte les valeurs et les principes qui ont présidé à la création du régime québécois de santé et de sécurité du travail pour mettre fin à l'approche « assurance privée » ;**
- **Un mode de gouvernance mettant de l'avant un paritarisme imputable et responsable axé sur la résolution des problématiques.**

**ADOPTÉ**

### **Rapport de la présidence et du secrétariat d'élection – 1<sup>er</sup> rapport**

Le président d'élection indique que l'ensemble des postes ont reçu des mises en candidatures.

Il procède à un appel de candidature aux postes du comité exécutif.

Raymond Tremblay propose Ann Gingras au poste de la présidence. Une seule mise en candidature, Ann Gingras accepte sa mise en candidature et le président d'élection la déclare élue.

Richard Boissinot propose Gilles Lamontagne au poste de 1<sup>re</sup> vice-présidence. Une seule mise en candidature, Gilles Lamontagne accepte sa mise en candidature et le président d'élection le déclare élu.

Louise Labrie propose Barbara Poirier au poste de la 2<sup>e</sup> vice-présidence. Une seule mise en candidature, Barbara Poirier accepte sa mise en candidature et le président d'élection la déclare élue.

Christine Gauthier propose François Proulx-Duperré au poste du secrétariat général. Une seule mise en candidature, François Proulx-Duperré accepte sa mise en candidature et le président d'élection le déclare élu.

Chantal Leclerc propose Louis Hamel au poste de trésorier. Une seule mise en candidature, Louis Hamel accepte sa mise en candidature et le président d'élection le déclare élu.

Le président d'élection procède à un appel de candidature aux postes de représentants à la vie régionale (RVR).

Il procède à un appel de candidature au poste de RVR pour la région des Appalaches.

Yvon Desmeules propose Sonya Leboeuf. Une seule mise en candidature, Sonya Leboeuf accepte sa mise en candidature et le président d'élection la déclare élue.

Il procède à un appel de candidature au poste de RVR pour la région de la Beauce-Les Etchemins.

Mark Lemieux propose Linda Mercier. Une seule mise en candidature, Linda Mercier accepte sa mise en candidature et le président d'élection la déclare élue.

Il procède à un appel de candidature au poste de RVR pour la région de Charlevoix.

Francis Bélanger propose Emmanuel Deschênes. Une seule mise en candidature, Emmanuel Deschênes accepte sa mise en candidature et le président d'élection le déclare élu.

Il procède à un appel de candidature aux 2 postes de RVR pour la région de la Côte-du-Sud et de Lévis-Lotbinière.

Jean-François Thibodeau propose Maxime Jobin. Maxime Jobin accepte sa mise en candidature.

Louise Ouellette propose Steve Roy. Steve Roy accepte sa mise en candidature.

Le président d'élection déclare Maxime Jobin et Steve Roy élus.

Il procède à un appel de candidature au poste de RVR pour la région de Portneuf.

Linda Mercier propose Jean-François Hardy. Une seule mise en candidature, Jean-François Hardy accepte sa mise en candidature et le président d'élection le déclare élu.

Il procède à un appel de candidature au poste de RVR pour la région administrative de la Capitale-Nationale.

François Proulx-Duperré propose Réza Dupuis. Une seule mise en candidature, Réza Dupuis accepte sa mise en candidature et le président d'élection le déclare élu.

Il procède à un appel de candidature au poste de RVR pour la région administrative de Chaudière-Appalaches.

Linda Mercier propose Mark Lemieux. Une seule mise en candidature, Mark Lemieux accepte sa mise en candidature et le président d'élection le déclare élu.

Il procède à un appel de candidatures aux six postes de RVR pour la région métropolitaine de Québec.

François Proulx-Duperré propose Sébastien Collard, qui accepte sa mise en nomination.

Richard Watters propose Michèle-Anne Gilbert-Bibeau, qui accepte sa mise en nomination.

Jean-François Veilleux propose Sébastien Jobin, qui accepte sa mise en nomination.

Richard Boissinot propose Jean-François Marchand, qui accepte sa mise en nomination.

Nathalie Cardinal propose Mélanie Pelletier, qui accepte sa mise en nomination.

Grégorio Castillo propose Alexandre Pouliot-Roberge, qui accepte sa mise en nomination.

Christine Gauthier propose Pascale Sauvageau, qui accepte sa mise en nomination.

Le président procède à un appel de candidature aux trois postes du comité de surveillance.

Dalida Laberge propose Hélène Côté. Elle accepte sa mise en candidature et le président d'élection la déclare élue.

Chantal Cauchon propose Nathalie Côté. Elle accepte sa mise en candidature et le président d'élection la déclare élue.

Christine Gauthier propose Rachid Kandri-Rody. Elle accepte sa mise en candidature et le président d'élection le déclare élu.

Le président d'élection conclut en invitant les congressistes à être présents le lendemain pour les élections aux postes de RVR de la région métropolitaine de Québec et pour l'installation des élu-es.

**Les travaux du 20 juin ajournent à 17 h 40.**



**Vendredi 21 juin 2019 – Les travaux débutent à 9 h 5.**

Une minute de silence est observée en appui au Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Côte-de-Beaupré qui a perdu, dans des circonstances tragiques, un de ses membres hier.

**Propositions sur l'environnement**

**ATTENDU** l'importance de l'accélération des changements climatiques et la diminution substantielle de la biodiversité ;

**ATTENDU QUE** les émissions de gaz à effets de serre augmentent sans cesse malgré les engagements pris au sommet de Rio et à celui de Paris en 2015 ;

**ATTENDU** le peu de mesures concrètes donnant des résultats tangibles qui ont été adoptées et mises en place par nos gouvernements ;

**ATTENDU QUE** l'objectif du Canada auquel adhérait le Québec visait une réduction de 37,5 % à atteindre en 2030 sous les émissions de gaz à effet de serre produites en 1990 ;

**ATTENDU QUE** les gaz à effet de serre sont en majeure partie responsables du réchauffement climatique planétaire qui provoquent de plus en plus de catastrophes naturelles ;

**ATTENDU** l'importance de la mobilisation de la jeunesse étudiante au niveau régional, provincial, national et international pour revendiquer la protection de l'environnement et un développement durable sans énergie fossile ;

**ATTENDU QUE** la sauvegarde de l'environnement relève autant de la responsabilité individuelle que collective et doit pouvoir s'appuyer sur l'engagement de toutes les citoyennes et tous les citoyens.

Une personne déléguée explique que les coûts monétaires engendrés par l'utilisation des énergies fossiles sont exorbitants et qu'ils ne cesseront d'augmenter. En fait, il est démontré que plus les investissements dans les énergies fossiles sont importants, plus les états perdent de l'argent. Il est important de tenir compte de ces éléments dans notre réflexion collective vis-à-vis des propositions en lien avec l'environnement qui sont soumises aux personnes déléguées.

Il est proposé par Luc Lafond  
Appuyé par Jean-François Marchand

**Que le conseil central appuie les revendications portées par la coalition « La Planète s'invite au Parlement » ainsi que le grand rassemblement du 27 septembre 2019.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Pascale Sauvageau  
Appuyé par Lyne Morency

**Que dans son action dans la campagne CSN « La Planète s'invite au travail », le conseil central vienne en soutien aux syndicats affiliés qui veulent entreprendre une démarche de sensibilisation.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Sébastien Collard  
Appuyé par Francis Bélanger

**Que le conseil central revendique des programmes de conversion des énergies fossiles vers des énergies vertes ainsi que des structures régionales permettant à la population de contribuer à une transition porteuse de justice sociale.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Christine Gauthier  
Appuyé par Hélène Nazon

**Avec le soutien du conseil central, que les syndicats affiliés identifient au niveau local une mesure impliquant ses membres pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et améliorer le bilan carbone.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par François Chassé  
Appuyé par Luc Bourassa

**Que le conseil central appuie politiquement les syndicats affiliés qui pourraient choisir de recourir à la grève le 27 septembre 2019.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Yves Fortin  
Appuyé par Christine Gauthier

**Que dans sa démarche de sensibilisation et de mobilisation dans la lutte aux changements climatiques, le conseil central porte une attention particulière à la préservation de l'environnement dont la protection de nos cours d'eau.**  
**ADOPTÉ**

### **Rapport de la présidence et du secrétariat d'élection**

Le président d'élection, Guillaume Tremblay et la secrétaire, Lucie Longchamps, procèdent au 2<sup>e</sup> rapport d'élection.

La secrétaire indique que le vote s'est déroulé selon les règles prévues aux Statuts et règlements.

### **Installation des élu-es**

En vertu des statuts et règlements du CCQCA et du code des procédures de la CSN, la présidente d'élection procède à l'assermentation des personnes élues au comité exécutif, au conseil syndical et au comité de surveillance.

#### Comité exécutif

Ann Gingras, présidente  
Gilles Lamontagne, 1<sup>er</sup> vice-président  
Barbara Poirier, 2<sup>e</sup> vice-présidente  
François Proulx-Duperré, secrétaire général  
Louis Hamel, trésorier

#### Conseil syndical

Sonya Leboeuf, RVR région des Appalaches  
Linda Mercier, RVR région Beauce-Les Etchemins  
Emmanuel Deschênes, RVR région de Charlevoix  
Maxime Jobin, RVR région Côte-du-Sud-Lévis-Lotbinière  
Steve Roy, RVR région Côte-du-Sud-Lévis-Lotbinière  
Jean-François Hardy, RVR région de Portneuf  
Sébastien Collard, RVR région métropolitaine de Québec  
Pascale Sauvageau, RVR région métropolitaine de Québec  
Mélanie Pelletier, RVR région métropolitaine de Québec  
Michèle-Anne Gilbert-Bibeau, RVR région métropolitaine de Québec  
Sébastien Jobin, RVR région métropolitaine de Québec  
Jean-François Marchand, RVR région métropolitaine de Québec  
Réza Dupuis, RVR région administrative de la Capitale-Nationale  
Mark Lemieux, RVR région administrative de Chaudière-Appalaches

Comité de surveillance

Nathalie Côté

Hélène Côté

Rachid Kandri-Rody

**Destruction des bulletins de vote**

Il est proposé par Linda Mercier

Appuyé par Sonya Leboeuf

**De procéder à la destruction des bulletins de vote.**

**ADOPTÉ**

**Effets bancaires**

Il est proposé par Richard Dubé

Appuyé par Sonia Leboeuf

**Qu'Ann Gingras, Louis Hamel, Gilles Lamontagne et Barbara Poirier soient autorisés à signer les effets bancaires du CCQCA.**

**ADOPTÉ**

Il est proposé par Christine Gauthier

Appuyé à l'unanimité

**D'adopter une motion de félicitation adressée à toute l'équipe du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) pour la qualité et le dynamisme du congrès.**

**ADOPTÉ**

**Mot de clôture**

La présidente remercie Guillaume Tremblay, président d'élection, et Lucie Longchamps, secrétaire d'élection, pour le boulot effectué durant le congrès.

Elle remercie également l'équipe de travail du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) pour le support donné afin d'assurer le bon déroulement du congrès, mais aussi, pour l'excellence de la militance qu'elle effectue au quotidien. Elle exprime à grands traits toute la fierté que le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) éprouve envers son équipe de travail.

Elle souligne l'excellence du travail, du photographe Clément Allard, des travailleuses et travailleurs du Centre des congrès ainsi que de l'équipe technique qui assurait la captation des travaux.

Elle remercie sincèrement les personnes déléguées pour leur participation et mentionne que l'automne sera occupé avec la grande manifestation environnementale qui aura lieu à la fin septembre.

Elle rappelle que le CCQCA sera à l'affût des développements dans le dossier de la réforme annoncée en santé et sécurité du travail par le gouvernement provincial.

Enfin, la présidente mentionne toute l'importance de l'action syndicale au quotidien ainsi que la fierté que nous devons ressentir d'agir à titre de personne élue du mouvement !

### **Ajournement**

Il est proposé par Yves Fortin

Que l'on ajourne le présent congrès.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Les travaux du congrès se terminent à 13 h 15.**